

Action
sociale
2012
Vision d'ensemble

LE SENS DU



DEUXIEME PARTIE

RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE DU REGIME AGIRC EN 2012

VISION D'ENSEMBLE

Sommaire : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc pour l'exercice 2012

Introduction	9
1. Analyse du fonds social	15
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	18
1.3 <i>Les disponibilités à long terme</i>	21
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	21
1.5 <i>Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée</i>	22
2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social	29
2.1 <i>Le résultat financier</i>	29
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	30
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	31
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale	39
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	39
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	42
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	45
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service</i>	47
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	47
3.5.2 <i>Les actions de service</i>	49
3.5.3 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	49
3.6 <i>Les prêts</i>	50
4. Bilan des orientations sociales prioritaires	58
4.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	61
4.2 <i>Une dimension territoriale donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale</i>	62
4.3 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	63
4.4 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	66
4.5 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	67
4.6 <i>L'accompagnement du handicap</i>	69
4.7 <i>Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale</i>	70
4.8 <i>Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement</i>	72
Conclusion	79
Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social du régime Agirc 2012	83
Annexe 2 : Bilan du fonds social du régime Agirc 2012	84
Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Agirc 2012	85
Annexe 4 : Bilan de la fédération Agirc 2012	86

Introduction

Introduction

L'année 2012 est la quatrième année de la mise en place des orientations prioritaires Agirc-Arrco 2009-2013, adoptées par le conseil d'administration de l'Agirc le 9 décembre 2008, à savoir :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile,
- accompagner la perte d'autonomie en établissements.

Celles-ci déclinées en neuf axes stratégiques définissent le cadre dans lequel les institutions s'engagent dans la réalisation opérationnelle d'actions en cohérence avec les choix des instances des fédérations.

Pour donner à ces actions et aux moyens qui y sont consacrés, l'efficacité recherchée, les orientations mettent également l'accent sur la nécessité pour les institutions, d'engager toutes formes de déclinaisons :

- des actions de niveau 1 : impulsées par les régimes dont la déclinaison prend des formes variées. Pilotées par les instances des fédérations, elles constituent le socle commun.
- des actions de niveau 2 : toutes les actions à caractère individuel, de service ou collectif concourant à la mise en œuvre des axes stratégiques, à l'initiative et sous la responsabilité des institutions de retraite complémentaire.

En outre, les orientations fixent également un objectif d'utilisation des dotations d'action sociale dans le cadre prioritaire à hauteur de 70 % ; objectif à atteindre en 2013.

Pour obtenir les informations présentées dans le rapport sur l'action sociale Agirc 2012, la collecte des informations s'est faite en 4 temps :

1. enquête TISIF sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution réalisée par la direction de l'action sociale (février 2013),,
2. centralisation des comptes individuels par la direction financière (avril 2013),
3. complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux, par la direction financière (mai 2013),
4. illustration qualitative de l'avancement des actions du socle commun, par la direction de l'action sociale.

Pour rappel, toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) sont enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, les charges de gestion courante sont constituées des charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de structure.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1^{er} document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- le 2^{ème} document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc,
- le 3^{ème} document rassemble les données détaillées pour chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans le cadre des orientations prioritaires.

Les données recueillies l'ont été pour le régime Agirc auprès de 15 institutions de retraite complémentaire, une de moins qu'en 2011, compte tenu de la fusion réalisée entre la CRC et l'ACGME.

Dans le rapport, sont également proposées des comparaisons avec les informations recueillies au cours de l'exercice précédent, réévaluées en euros constants selon l'inflation (0,187 % en 2012). Toute augmentation d'une dépense d'action sociale, constatée en 2012 et comparée à 2011 en euros constants, reflète l'effort réel consenti par les institutions partiellement compensé par l'impact de l'inflation de 2012.

A noter en 2012, les prêts au logement ne seront pas détaillés du fait de la suppression de la possibilité d'attribution de ces prêts sur les fonds techniques.

1 - Analyse du fonds social

Le fonds social en 2012

➤ Nombre d'institutions de retraite	15
➤ Nombre d'entités périphériques	61
1. Produits	
➤ Dotation sociale -1,5 % par rapport à 2011	104,2 M€
➤ Ressources totales	169,0 M€
2. Charges	
➤ Charges d'exploitation (15 institutions) (- 4,2 % par rapport à 2011)	91,8 M€
➤ Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation	88 %
➤ Charges totales	128,5 M€
3. Résultats	
➤ Résultat du fonds social combiné + 40,6 % par rapport à 2011	42,1 M€
➤ Résultat du fonds social (15 institutions) + 1,3 % par rapport à 2011 dont résultat exceptionnel	28,9 M€ 10,6 M€
dont produits des cessions du parc vacances	0,3 M€
➤ Résultat du fonds social de la fédération +1,2 % en 2011	3,1 M€
4. Disponibilités	
➤ Disponibilités à long terme des 15 IRC Soit 22,46 mois de charges	240,5 M€
➤ Engagements du PMSS (Agirc) y compris engagements hors bilan	142,5 M€
➤ Soit un solde effectif des disponibilités	98,0 M€

1. Analyse du fonds social

1.1 Le résultat du fonds social

Le résultat du fonds social peut donner lieu à trois montants différents selon le périmètre d'analyse pris en compte :

- dans le rapport de gestion Agirc, le résultat du fonds social est celui résultant des comptes combinés intégrant les comptes des entités périphériques retenues selon les règles de consolidation. 61 entités périphériques entrent dans le périmètre de combinaison en 2012 (cf. *Instruction Agirc 2013-11-DF Rapport de gestion Agirc 2012, du 16/07/2013*),
- dans le rapport sur l'action sociale, portant sur l'analyse des comptes individuels du fonds social (hors entités périphériques), il résulte des comptes des 15 institutions Agirc et de celui de la fédération,
- il est donc possible de distinguer le résultat du fonds social issu des comptes des 15 institutions et le résultat du fonds social de la fédération.

En effet, une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation d'actions pour les établissements sociaux et médico-sociaux propriétés des régimes Agirc Arrco, dans le cadre du plan médico-social et sanitaire, a été créée..

L'alimentation de cette réserve est donc directement issue de sommes prélevées dans les fonds sociaux des institutions ayant réalisé des cessions de biens immobiliers. Ces prélèvements sont appelés « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée » et constituent une charge exceptionnelle (par nature irrégulière) dans les comptes des institutions concernées. L'analyse de l'alimentation de la réserve sociale mutualisée et son utilisation seront présentées au point 1.5.

Les 61 entités périphériques rattachées aux fonds sociaux des institutions sont composées de 43 SCI et de 18 autres entités capitalistiques.

Deux méthodes de consolidation (intégration globale ou mise en équivalence) ont été utilisées. Elles dépendent de l'importance des participations et représentations détenues par le régime.

Dans le cadre de la première méthode, il y a intégration totale ou partielle des actifs et passifs de l'entité au bilan de l'institution pilote « combinante » et des charges et des produits de l'entité au compte de résultat de l'institution pilote « combinante ».

L'incidence de cette intégration est la suivante :

- dans le compte de résultat combiné, les postes « dotation sociale » et « interventions sociales » sont équivalents à ceux du compte de résultat non combiné du fonds social, mais les autres postes intègrent les données des entités périphériques (autres produits d'exploitation, charges de personnel, amortissements et dépréciations des immobilisations...).

Le compte de résultat 2012 des fonds sociaux combinés incluant les 15 institutions, la fédération et les 61 entités périphériques, est le suivant :

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	104 176 311	103 870 209
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	203 102 508	193 710 679
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEP RECIATIONS ET P ROVISIONS	8 761 544	10 569 058
TRANSFERT DE CHARGES D'EXP LOITATION	1 523 293	1 291 389
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	317 563 656	309 441 335
Interventions sociales	59 305 696	60 109 110
ACTIONS MUTUALISEES	4 952 941	2 579 764
AIDES INDIVIDUELLES	23 437 563	27 017 796
INTERVENTIONS COLLECTIVES	22 533 642	22 464 426
ACTIONS DE SERVICE	8 381 550	8 047 124
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	73 680 911	69 569 189
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 080 611	12 255 141
CHARGES DE PERSONNEL	113 857 721	112 127 577
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEP RECIATIONS ET P ROVISIONS	35 430 008	34 402 358
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 370 760	4 720 340
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	300 725 707	293 183 715
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 837 949	16 257 620
Produits financiers	12 174 710	11 029 619
Charges financières	4 899 381	4 850 106
RESULTAT FINANCIER	7 275 329	6 179 513
Produits exceptionnels	42 759 131	17 874 939
Charges exceptionnelles	24 284 825	10 020 054
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 474 306	7 854 885
IMPÔTS SUR LES REVENUS	-743 748	-641 207
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-19 105	-19 105
Reprises de provisions des écarts d'acquisition	37 746	37 746
Résultat des sociétés mises en équivalence	631 265	550 111
Résultat revenant aux minoritaires	-398 215	-274 769
RESULTAT DE L'EXERCICE	42 095 527	29 944 794

Le résultat positif se situe à **42,1 M€** En forte hausse par rapport à 2011 de 40,6 %.

En effet, le résultat exceptionnel est en forte hausse (+ 135 % par rapport à 2011), ceci est dû à l'augmentation des produits exceptionnels due à la vente de l'établissement le Galion (35,0 M€) ainsi qu'au résultat d'exploitation (+ 3,6 % par rapport à 2011) et au résultat financier (+ 17,7 % par rapport à 2011).

En ce qui concerne les fonds sociaux des 15 institutions et de la fédération, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2012	2011 € constants
Produits		
Dotation sociale	104 176 311	105 812 582
Dont dotation action sociale	100 009 259	102 638 205
Dont dotation action sociale mutualisée	4 167 052	3 174 377
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	4 813 969	4 461 518
Total produits d'exploitation	108 990 280	110 274 100
Produits financiers	10 117 690	19 538 211
Produits exceptionnels	49 914 200	20 594 581
Sous total produits	169 022 170	150 406 892
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	169 022 170	150 406 892
Charges		
Interventions sociales	59 333 696	61 865 274
Actions mutualisées	4 952 941	2 628 006
Aides individuelles	23 437 563	27 523 029
Financement collectif	22 561 642	23 516 634
Actions de service	8 381 550	8 197 605
Charges de gestion courante	32 498 803	34 005 407
Total charges d'exploitation	91 832 499	95 870 681
Charges financières	8 767 986	8 090 980
Charges exceptionnelles	36 310 731	14 753 436
Sous total charges	136 911 216	118 715 097
Autres charges	120 323	124 403
Résultat excédent (positif)	31 990 631	31 567 392
Total charges	169 022 170	150 406 892

Il fait apparaître un résultat annuel, **des comptes individuels des institutions et de la fédération**, positif de **32 M€**. Ce résultat est en très légère augmentation par rapport à 2011, + **1,3 %** et comprend le résultat du fonds social de la fédération : un résultat positif de 3,0 M€ et le résultat des 15 institutions ; un résultat également positif de 28,9 M€

Il est proposé, depuis 2009, d'analyser séparément les fonds sociaux des 15 institutions et celui de la fédération, afin d'avoir une image plus précise de l'action menée exclusivement par les institutions tout au long de l'exercice.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération sera traité au point 1.5.

Les fonds sociaux des 15 institutions font apparaître le compte de résultat suivant :

	2012	2011 € constants
Produits		
Dotation sociale	104 176 311	105 812 582
Dont dotation action sociale	100 009 259	102 638 205
Dont dotation action sociale mutualisée	4 167 052	3 174 377
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	4 813 969	4 461 518
Total produits d'exploitation	108 990 280	110 274 100
Produits financiers	10 048 106	19 202 854
Produits exceptionnels	38 500 864	17 571 772
Sous total produits	157 539 250	147 048 726
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	157 539 250	147 048 726
Charges		
Interventions sociales	59 333 696	61 865 274
Actions mutualisées	4 952 941	2 628 006
Aides individuelles	23 437 563	27 523 029
Financement collectif	22 561 642	23 516 634
Actions de service	8 381 550	8 197 605
Charges de gestion courante	32 498 803	34 005 407
Total charges d'exploitation	91 832 499	95 870 681
Charges financières	8 744 147	8 000 647
Charges exceptionnelles	27 915 859	14 514 449
Sous total charges	128 492 505	118 385 777
Autres charges	120 323	124 403
Résultat excédent (positif)	28 926 422	28 538 546
Total charges	157 539 250	147 048 726

Le résultat du fonds social du régime (hors fédération) est en très légère augmentation par rapport à 2011, + **1,3 %**. Pour la deuxième fois depuis 5 ans, le résultat du fonds social augmente.

Parmi les 15 institutions, 12 institutions ont un résultat positif, alimentant la réserve, et trois institutions, un résultat déficitaire (UGRC, Réuni RC ; IRP AUTO Agirc), venant en déduction de la réserve. Le détail concernant chaque institution est présenté dans la troisième partie du rapport (*cf. vision par institution*).

1.2 La dotation sociale

	2012	2011 € constants	2010 € constants
Dotation sociale	104 176 311	105 812 582	105 811 480
Charges d'exploitation	91 832 499	95 870 681	104 902 620
Charges totales	128 492 505	118 385 777	123 515 060
Ressources totales	157 539 250	147 048 726	141 565 507
Charges exploitation/Dotation sociale	88%	91%	99%
Charges totales/Dotation sociale	123%	112%	117%
Charges totales/Ressources totales	82%	81%	87%

La dotation sociale s'élève à **104,2 M€** en 2012, elle diminue par rapport à 2011 en euros constants.

L'article 13 de l'accord national interprofessionnel du 18 mars 2011 stipule que le montant des prélèvements sur cotisations affectés à l'action sociale pour l'Agirc et pour l'Arrco sera maintenu

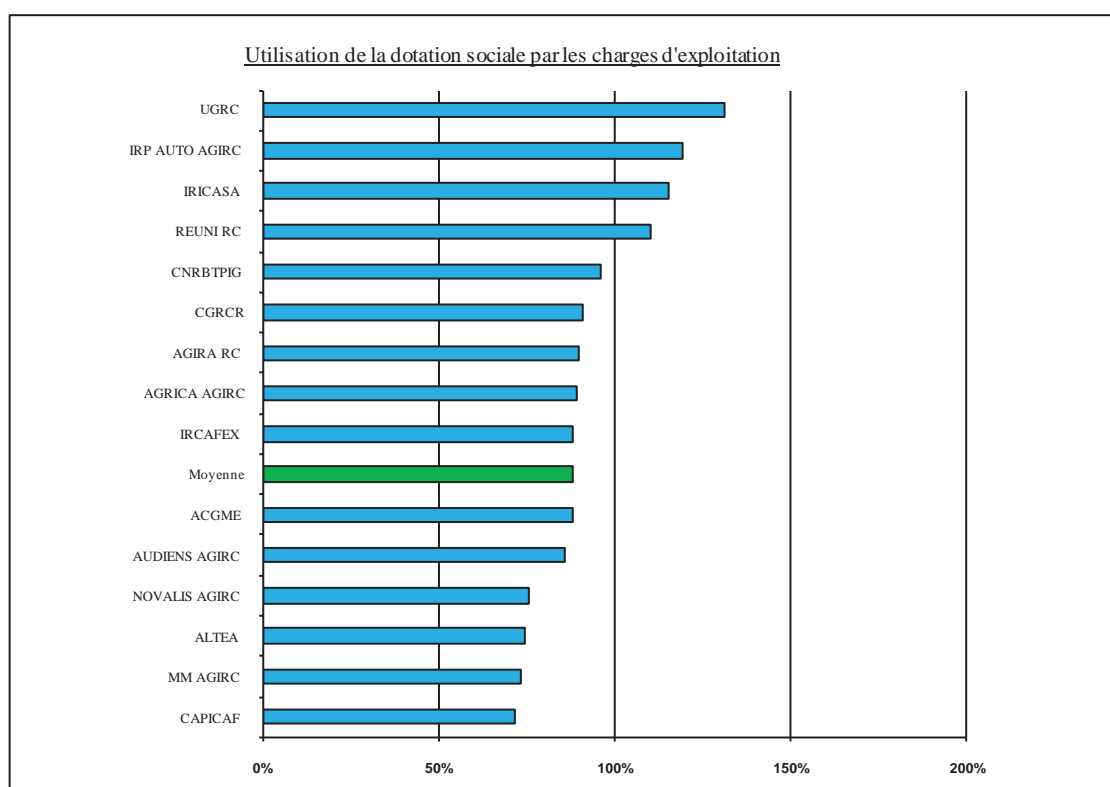
en euros constants au montant alloué en 2010, pour l'exercice 2011 et sera maintenu en euros courants, au montant atteint en 2011, pour les exercices 2012 à 2015 inclus.

Le montant de la dotation pour l'exercice 2011 est de 103,9 M€ en euros courants, compte tenu d'une correction relative au taux d'inflation définitif 2011 de 2,1% (inflation prévisionnelle estimée à 1,8% en mai 2011), le montant de la dotation sociale est de 104,2 M€ pour l'exercice 2012.

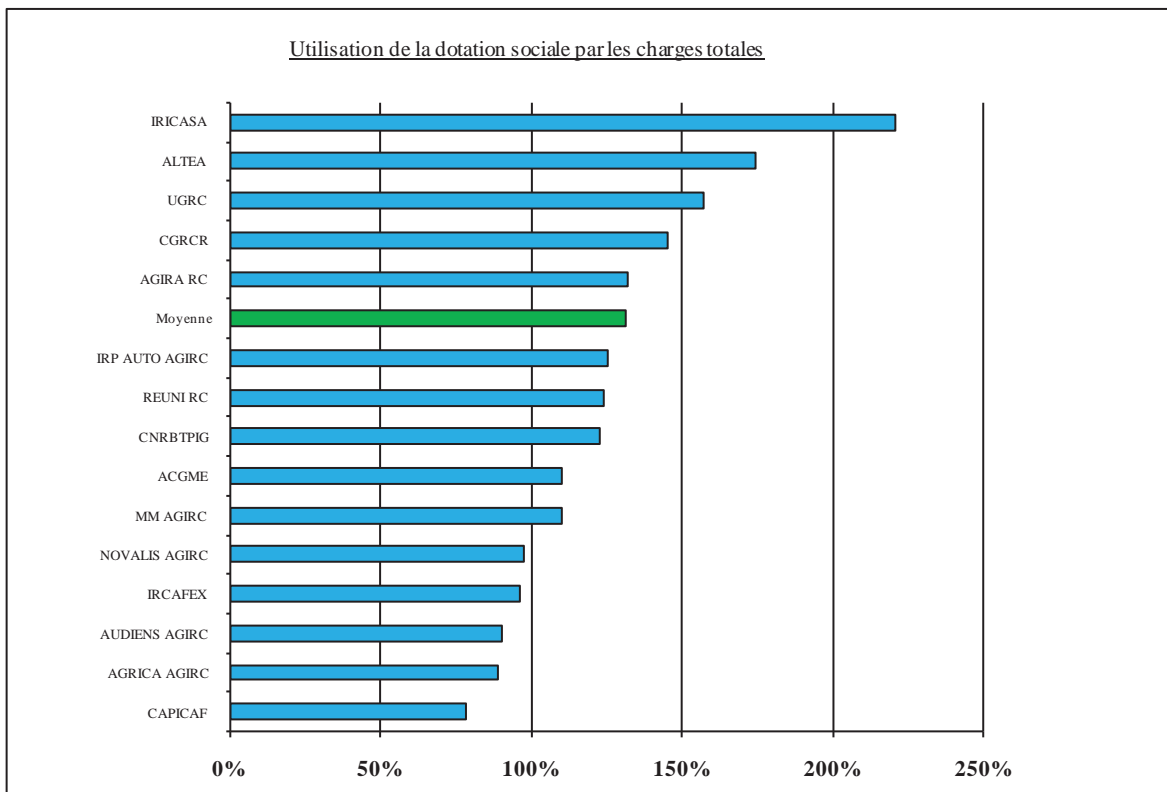
Les ressources totales s'élèvent à **157,5 M€**, elles sont en augmentation de 7,1 % par rapport à 2011. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels (cf. ligne « total produits » du compte de résultat présenté au point 1.1).

Il est à noter que la dotation sociale seule ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social, le rapport des charges totales sur la dotation sociale étant de **123 %**, mais a contrario, l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**82 %**). Cela signifie que le résultat positif viendra augmenter la réserve du fonds social.

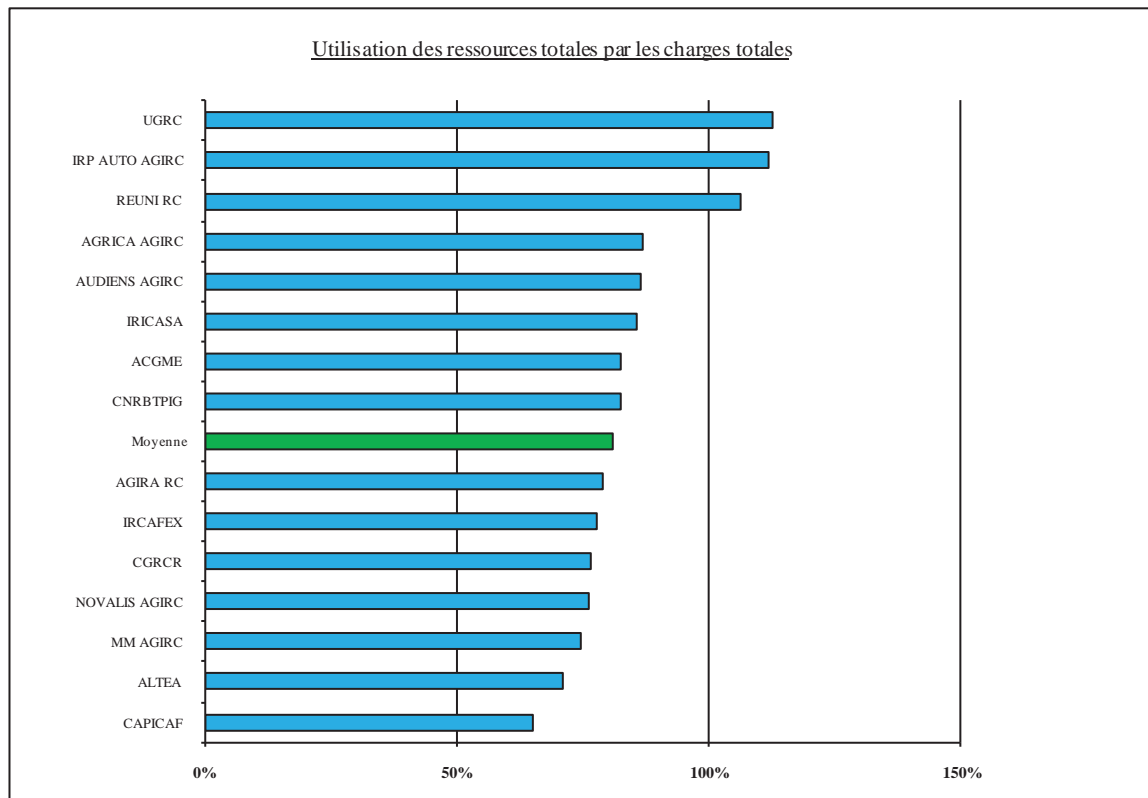
Les trois graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations.



D'après le graphique ci-dessus, 4 institutions utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation, 7 autres entre 80 et 96 % et 4 moins de 80 %. La moyenne Agirc se situe à 88 %, en baisse depuis 2009.



Selon le graphique ci-dessus, 5 institutions n'utilisent pas l'intégralité de leur dotation pour couvrir leurs dépenses totales, la moyenne étant de 131 % : 5 institutions sont au dessus et 5 en deçà. La moyenne 2011 se situait à 112 %.



Selon le graphique ci-dessus, deux institutions dépensent intégralement leurs ressources (IRP AUTO Agirc, UGRC). Les 13 autres institutions constituent des réserves de 13 à 35 % de leurs ressources totales contre 4 à 35 % en 2011.

Les charges totales comprennent les charges d'exploitation mais également les charges financières et exceptionnelles. Ces dernières seront étudiées au point 2.2. Elles comprennent notamment des

charges liées à la quote-part des plus values des cessions qui sont affectées au fonds des opérations de retraite et à la réserve sociale mutualisée.

1.3 Les disponibilités à long terme

Depuis 2006, il a été retenu de mesurer les disponibilités à long terme dégagées par les institutions.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier.

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

$$\text{Total activité de placement} + \text{total actif circulant} - \text{total des dettes} \\ (+ \text{ ou } - \text{ les comptes de liaisons entre fonds}).$$

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant et tiennent compte pour la 2^{ème} année des sommes alimentant la réserve sociale mutualisée dont les disponibilités seront étudiées au point 1.5 :

	2012	2011 € constants	2010 € constants
Réserve d'action sociale au 01/01	559 724 485	537 105 658	529 008 713
Réserve d'action sociale mutualisée au 01/01	1 169 618	645 118	0
Résultat de l'exercice	28 926 422	28 538 546	17 910 719
Réserves au 31/12	589 820 525	566 289 323	546 919 432
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	240 485 798	228 580 673	205 996 635
Disponibilités à long terme en mois de charges	22,46	23,17	20,01

Ainsi pour l'ensemble Agirc, les disponibilités à long terme correspondent à 22,46 mois de charges contre 23,17 en 2011.

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 20 M€ pour le régime, soit une augmentation de 6,9 % par rapport à 2011 (18,7 M€).

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à verser mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une contractualisation dans l'exercice ou sont dépendantes de la survenance d'un évènement ultérieur, ne permettant pas de les inscrire dans le compte de résultat ou le bilan de l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan comme indiqué dans le point 1.4. Elles constituent des dettes pour le régime et viennent en déduction des disponibilités.

1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les informations suivantes :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et que les droits ne sont donc pas comptabilisés en immobilisation incorporelle,

- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, pour des investissements futurs dans les EHPAD,
- les engagements décidés par les instances des institutions voire autorisés par les fédérations mais soumis à l'autorisation des tutelles.

	2012
Engagements donnés	
Effets remis à l'es compte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	
Hypothèques	8 400
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	37 257 553
Autres (*)	21 328 608
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	58 594 561
Engagements en matière de pensions	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS	
Engagements reçus	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres (*)	1 729 000
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	1 729 000
Engagements réciproques	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres (*)	
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont principalement contenus dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » à savoir **37,2 M€** en 2012. Ces engagements augmentent fortement de 163 % par rapport à 2011. Cette augmentation provient de Novalis Agirc + 20,8 M€ et de l'Ircafex + 1,4 M€

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient donc tenir compte de ces **37,2 M€** d'engagements hors bilan ainsi que du solde du plan médico-social et sanitaire qui suppose la mise en œuvre d'actions pour un montant de 142,5 M€

Dans ce cas, les disponibilités à long terme se situeraient à **60,8 M€**

1.5 Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Agirc une réserve appelée « réserve sociale mutualisée de la fédération » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 traitant le résultat exceptionnel du fonds social. Ces plus values alimentent le résultat

du fonds social de la fédération qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée de la fédération.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération est le suivant :

	2012	2011 € constants
Produits		
Dotation sociale	0	0
Dotation action sociale	0	0
Dotation action sociale mutualisée	0	0
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
Total produits d'exploitation	0	0
Produits financiers	69 584	335 357
Produits exceptionnels	11 413 336	3 022 809
Sous total produits	11 482 920	3 358 166
Résultat perte (négatif)	0	0
Total produits	11 482 920	3 358 166
Charges	0	0
Interventions sociales	0	0
Actions mutualisées	0	0
Aides individuelles	0	0
Financement collectif	0	0
Actions de service	0	0
Charges de gestion courante	0	0
Total charges d'exploitation	0	0
Charges financières	23 839	90 333
Charges exceptionnelles	8 394 872	238 987
Sous total charges	8 418 711	329 320
Autres charges	0	0
Résultat excédent (positif)	3 064 209	3 028 846
Total charges	11 482 920	3 358 166

Le résultat positif se situe à **3 M€**

Les quotes-parts des cessions des établissements de vacances et médico sociaux reversées à la réserve sociale mutualisée sont comptabilisées en produits exceptionnels, **11,4 M€** en 2012, le résultat du placement des sommes versées est comptabilisé en produits financiers, **0,07 M€** Le prélèvement de sommes sur la réserve sociale mutualisée par les institutions, selon les règles définies par la fédération, est comptabilisé en charges exceptionnelles, soit **8,4 M€** en 2012.

Les institutions ayant été autorisées à prélever sur la réserve, sont les suivantes :

Institution	Montant en €
MMR Agirc	3 473 872
CGRCR	805 400
REUNI RETAITE CADRES	1 325 000
ALTEA	20 000
NOV. R. AGIRC	17 600
AGIRA R. CADRES	1 039 000
IRICASA	1 714 000
TOTAL	8 394 872

Au 31 décembre 2012, la réserve du fonds social de la fédération s'élève à **34,8M€**:

	2012	2011
Réserve au 1er janvier de l'exercice	31 746 722	28 773 476
Mouvements de périmètre		
Apports divers		
Intégrations		
Régularisations		
Autres mouvements		
Prélèvements divers		
Régularisations		
Autres mouvements		
Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice	31 746 722	28 773 476
Résultat de l'exercice		
Excédent	3 064 209	2 973 246
Déficit		
Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice	34 810 931	31 746 722

Pour rappel, les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Agirc en décembre 2007. Le recours à la réserve est ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2013) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

Dans ce dernier cas, les sommes engagées sont comptabilisées en charges financières, s'agissant d'écritures entre le GIE Agirc-Arrco et les fédérations.

En 2012, elles ont porté principalement sur l'adaptation aux déficits sensoriels, la bienveillance, les normes HQE et la recapitalisation pour un montant de 8 418 711 € (montants prélevés par les institutions de 8,394 M€ et la différence est prélevée par la fédération sur la réserve sociale mutualisée).

2 - Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

**Les principales charges et ressources du fonds social
(hors fédération)**

	2012	2011 <i>€ constants</i>
➤ Résultat financier	1,3 M€	11,2 M€
➤ Résultat exceptionnel	10,6 M€	3,1 M€
➤ Résultat d'exploitation	17,9 M€	13,9 M€
➤ Résultat du fonds social	28,9 M€	28,5 M€

Le résultat excédentaire 2012 viendra alimenter la réserve action sociale 2013

2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

2.1 Le résultat financier

	2012	2011 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	46 900	116 455
Revenus des titres de participation dans les SCI	2 172 441	6 661 517
Prêts	465 581	480 343
Activité de placement et placement de liquidités	3 218 828	4 247 012
Divers	1 290 689	4 223 644
Reprise sur dépréciations et provisions	2 853 667	3 473 883
Transfert de charges financières	0	0
Total produits financiers	10 048 106	19 202 854
Immo de placement hors prêts	1 594 955	169 007
Activité de placement et placement de liquidités	244 501	443 572
Divers	90 823	77 124
Intérêts des emprunts et dettes - exploitation ou social	0	0
Différence de taux sur les prêts au logement accordés	0	0
Autres charges financières y compris résultat déficitaires des SCI	4 658 326	5 229 253
Dotations dépréciations et provisions	2 155 542	2 081 691
Total charges financières	8 744 147	8 000 647
Résultat financier	1 303 959	11 202 207

Le résultat financier des 15 institutions est formé principalement par les produits (résultats positifs) réalisés sur les revenus des titres de participation notamment dans les SCI (établissements de vacances et d'accueil des personnes âgées) et de l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 54 % des produits financiers réalisés en 2012. Ces produits financiers sont en baisse par rapport à 2011, - **47,7 %**.

Le résultat financier reste excédentaire de **1,3 M€** en 2012 en diminution de 88,4 % par rapport à 2011. Tous les postes sont en baisse, surtout les revenus des titres de participation notamment dans les SCI -67,4 % et ceci concerne toutes les institutions.

Les charges financières sont, quant à elles, constituées de l'évaluation des dépréciations des immobilisations financières, c'est-à-dire des dépréciations des immobilisations dites de « placement » qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI et des charges financières dues aux résultats déficitaires des SCI, poste en diminution de 10,9 %. Ces deux postes constituent 77,9 % des charges financières en 2012.

2.2 Le résultat exceptionnel

	2012	2011 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	88 747	19 224
Produits exceptionnels sur opération en capital	36 969 378	11 675 166
Produits de cessions immo corpo - exploitation ou social	275 661	1 593 282
Produits de cession immo financières - exploitation ou social	1 149 700	4 267 118
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	17 378	16 982
Total produits exceptionnels	38 500 864	17 571 772
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	762 305	638 892
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	27 153 119	13 874 323
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions	-25 814 501	-4 201 103
Quote part des plus values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite	14 388 407	1 500 212
Quote part des plus values de cessions transférées à la Réserve sociale mutualisée	11 426 529	2 702 124
Total charges exceptionnelles	27 915 859	14 514 449
Résultat exceptionnel	10 585 005	3 057 323

En 2012, le résultat exceptionnel est excédentaire de **10,6 M€** soit une **augmentation de 246 %** due à la vente de la résidence Le Galion.

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital
(comprenant les prix de cession des actifs)
– charges exceptionnelles sur opération en capital
(comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Les quotes-parts versées à la réserve sociale mutualisée de la fédération s'élèvent à 11,4 M€ et concernent les cessions suivantes :

Institutions	Etablissements	Montant transféré à la réserve sociale mutualisée en 2012
CNRBTPIG	Sci le Galion et les Cariatides	620 596
MMR Agirc	Sci le Galion	1 674 117
CGRCR	Sci le Galion et Sci CGRCR Vacances	1 975 725
ALTEA	Sci le Galion	3 013 410
Novalis Retraite Agirc	Sci le Galion	669 647
Agira retraite des cadres	Sci le Galion	558 039
UGRC	Sci le Galion	223 216
IRICASA	Sci le Galion	1 674 117
ACGME	Sci le Galion	892 862
Agirc fédération	Sci le Galion	111 607
TOTAL		11 413 336

2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse de compte de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions (sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels), il s'agit donc du « cœur de métier ».

On y trouve les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les actions de service, les charges de personnel et les charges de fonctionnement de l'action sociale.

	2012	2011 € constants
Dotation d'action sociale	100 009 259	102 638 205
Autres produits d'exploitation	578 247	784 466
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	703 872	929 314
Reprises sur amortissements droits de réservation	0	0
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	3 518 870	2 733 640
Transfert de charges d'exploitation	12 980	14 098
Total produits d'exploitation	104 823 228	107 099 723
Aides individuelles	23 437 563	27 523 029
Interventions collectives	22 561 642	23 516 634
Actions de service	8 381 550	8 197 605
Charges de gestion courante	32 498 803	34 005 407
Sous traitance intra groupe	18 788 009	19 652 086
Services extérieurs	481 295	665 715
Impôts taxes et versements assimilés	41 540	57 079
Charges de personnel	2 426	-104
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	140 987	370 402
Dotation aux amortissements des droits de réservation	9 961 445	10 701 072
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	2 722 945	2 225 909
Autres charges de gestion courante	360 156	333 247
Total charges d'exploitation	86 879 558	93 242 676
Résultat d'exploitation	17 943 670	13 857 047

Le résultat d'exploitation est excédentaire de **17,9 M€** en 2012. Il viendra donc alimenter la réserve d'action sociale sous réserve que les résultats financier et exceptionnel cumulés soient positifs également.

Le résultat d'exploitation est en augmentation par rapport à 2011, + **29,5 %**. Cela s'explique par la diminution en 2012 des aides individuelles – 14,8 % (-13,4 %, en 2011) et des charges de gestion courante -4,4 %.

Les interventions sociales sont scindées en « actions mutualisées », « aides individuelles », « financements collectifs » et « actions de service » formant les principales natures d'intervention des institutions dans l'action sociale. Ces interventions sociales seront étudiées dans le détail dans le point 3 de ce rapport.

Dans chaque rubrique des interventions sociales, sont incluses les charges de personnel dédiées à la destination de l'action.

Les charges de gestion courante comprennent l'intégralité des charges de fonctionnement de l'action sociale et les charges de personnel qui ne sont pas rattachées aux interventions sociales c'est à dire le pilotage, le management et les fonctions centrales ainsi que les charges liées aux commissions sociales.

Le poste aides individuelles continue de diminuer – **14,8 %** par rapport à 2011 en euros constants. Cette baisse concerne globalement toutes les institutions.

Une analyse détaillée des charges de personnel sera proposée dans le point 3.5.2 du rapport, avec notamment la ventilation des effectifs dédiés à l'action sociale en fonction des missions, en distinguant notamment les personnels dédiés aux actions de service.

Les droits réservataires acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées et financés dans l'exercice sont comptabilisés en dotations aux amortissements des droits réservataires ou en dépréciations des droits réservataires. Ils feront l'objet d'une étude particulière au point 3.4 du rapport.

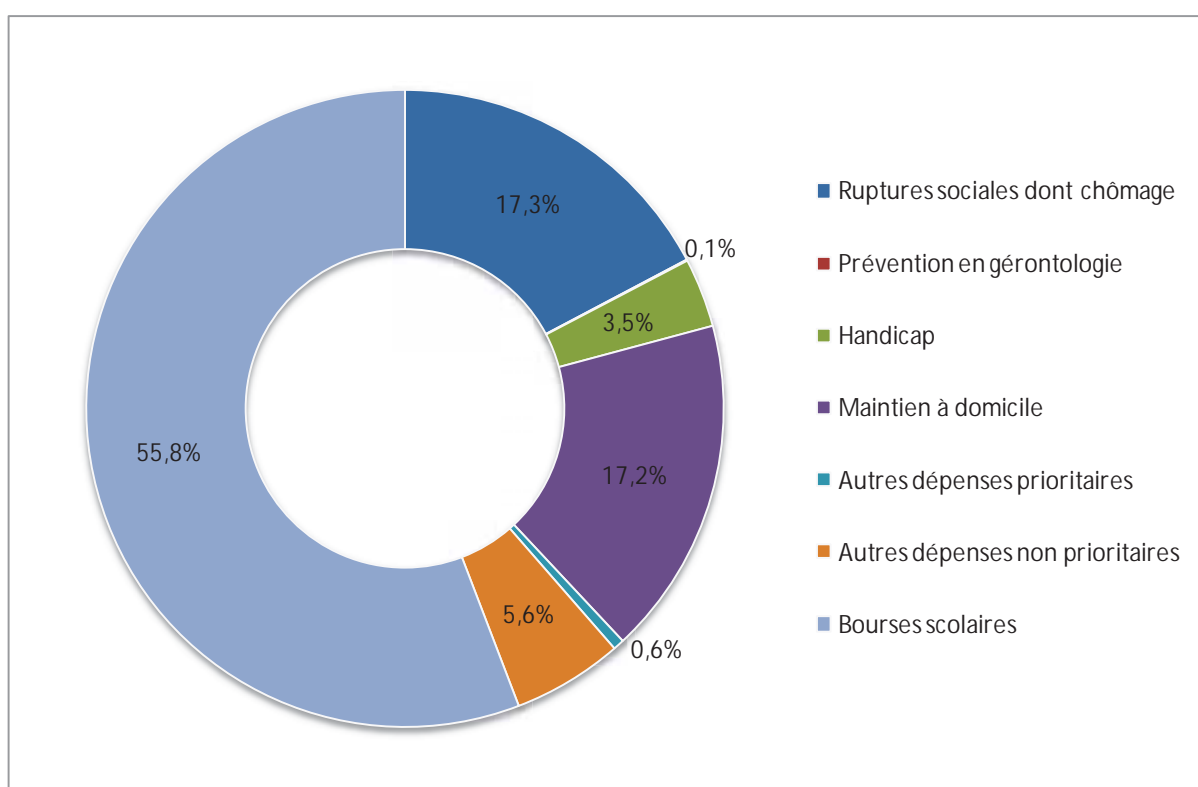
3 - Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses du fonds social

Les principales dépenses du fonds social sont composées des aides financières individuelles (page 35), du financement collectif (page 37), des investissements en structures collectives (page 37), des actions service (page 38) et des autres charges de personnel et de fonctionnement (page 38).

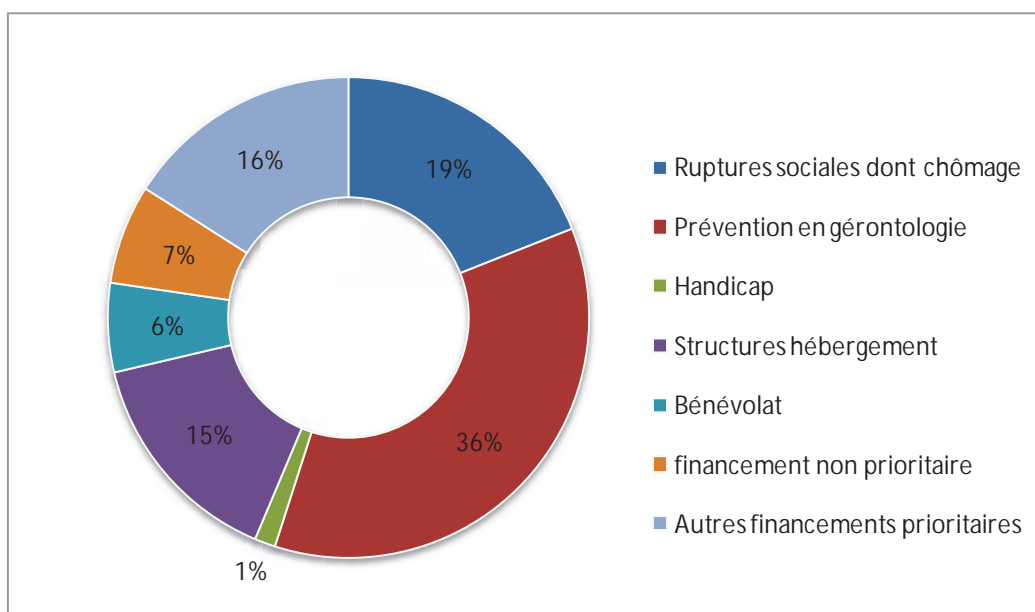
	2012	2011 <i>€ constants</i>
Aides financières individuelles - 17,5 % par rapport à 2011	17,9 M€	21,7 M€
40,8 % d'aides prioritaires dont :	7,3 M€	7,6 M€
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	3,2 M€	3,1 M€
Accompagnement perte d'autonomie	4,1 M€	4,5 M€
59,2 % d'aides non prioritaires dont :	10,6 M€	14,1 M€
scolarité	10,0 M€	12,9 M€
- 22,5 % par rapport à 2011		

Répartition des principales aides individuelles (en %)



	2012	2011 <i>€ constants</i>
Financement collectif -3,8 % par rapport à 2011	21,2 M€	22,0 M€
dont 92,5 % de financements prioritaires	19,6 M€	20,4 M€

Répartition des principaux financements collectifs (en %)

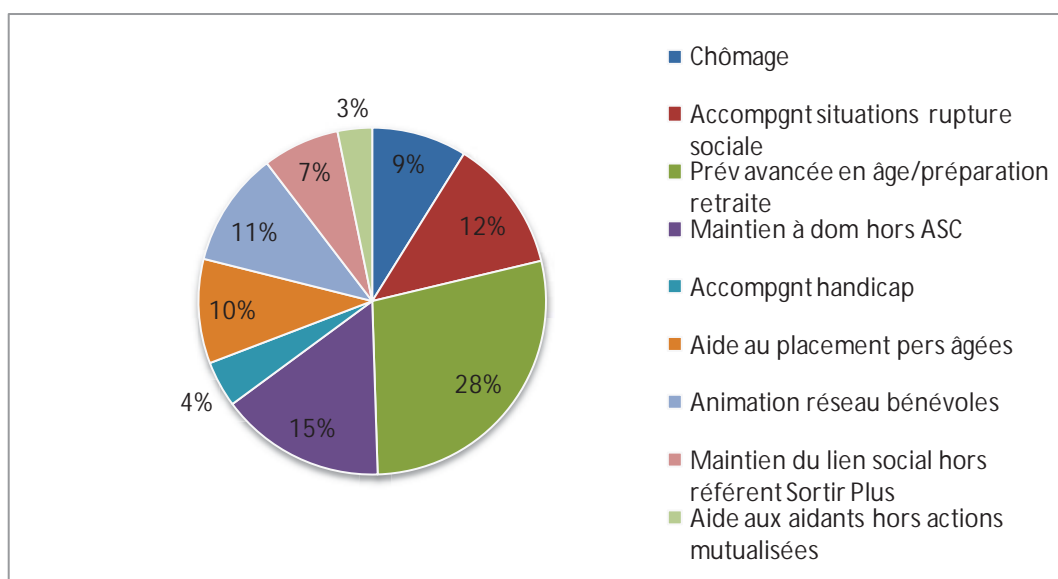


Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées	9,2 M€
dont :	
subventions	9,2 M€
prêts	0,008 M€
Nombre de places souscrites en 2012	422
dont 294 places dans des EHPAD	
Le nombre de places total au 31/12/12 (déduction faite des 58 droits réservataires échus en 2012)	7 864
Financement des places en accueil de jours	360 jours

Actions de service (mission ECO)	13,3 M€
nombre d'ETP	101,94

Les autres charges de personnel et fonctionnement	23,9 M€
dont Pilotage, Management et Fonctions centrales	10,0 M€
nombre d'ETP	76,98
dont Commissions sociales	1,3 M€
nombre d'ETP	7,23

Répartition des ETP des actions de service (en %)




3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

Depuis 2007, à la demande des instances, il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées dans les comptes de charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées.

3.1 Les aides financières individuelles

 **Le poste « aides individuelles », hors charges de personnel**, comprend toute aide financière directement versée à la personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") expressément formalisée par une demande. Une étude de la situation individuelle de la personne est indispensable pour être comptabilisée en aide financière individuelle.

Le montant de ce poste en 2012 s'élève à **17,9 M€**, soit **17,2 % de la dotation sociale**, en diminution de 16 % par rapport à 2011. La baisse concerne globalement toutes les institutions. Cette baisse est due :

- Aux actions relatives au prolongement de l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées qui diminue de 18,6 % en 2012. La baisse porte surtout sur le poste aide à domicile, garde à domicile, tierce personne qui s'élève à 1,6 M€ en 2012 contre 2,2 M€ en 2011,
- à la scolarité qui diminue en 2012, l'aide s'élève à 10,0 M€ en 2012, soit – 22,5 % par rapport à 2011 (12,9 M€),
- aux bonifications de prêts qui chutent en 2012 du fait de la suppression de la possibilité d'attribution des prêts au logement sur les fonds techniques, ils s'élèvent à 0,2 M€ en 2012, soit – 71,4 % par rapport en 2011 (0,7 M€),

a) **LES AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES** constituent **59,2 % des aides individuelles** et représentent **10,6 M€** Elles sont en **diminution de 24,8 %** par rapport à 2011. Elles comprennent :

- les bourses scolaires (tous types) : 94 %,
- charges liées à la bonification des prêts consentis sur les fonds des opérations de retraite : 2 %,
- les autres aides non prioritaires : 4 %.

Scolarité

Le montant total des bourses attribuées est de **10,0 M€** en 2012. Il est en **baisse de 22,5 %** par rapport à 2011 en euros constants. Cette baisse est récurrente depuis 2009.

Le nombre total de bourses attribuées est de 11 448, il est en **baisse de 10,6 %** par rapport à 2011 (1 361 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses a diminué, il passe de 990 € en 2011 à 874 € en 2012 :

- 855 € pour les bourses cotisants,
- 1 032 € pour les bourses allocataires.

La baisse explique pour plus de la moitié la diminution des aides individuelles.

Autres aides non prioritaires

Elles représentent **0,6 M€** dont 0,2 M€ consacrés aux charges liées aux bonifications des prêts et 0,4 M€ aux aides diverses. Le montant des bonifications de prêts chute depuis 2011 du fait de la suppression de la possibilité d'attribution des prêts au logement sur les fonds techniques.

b) **LES AIDES FINANCIERES PRIORITAIRES** ont été scindées en trois :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées.

Elles représentent **7,3 M€** et **40,9 % des aides individuelles totales**. Elles sont en **baisse** par rapport à 2011 (- 2,7 %).

Développer la prévention

Ce thème représente **17,9 %** des aides individuelles totales, soit **3,2 M€**, en **hausse de 4,6 %** par rapport à 2011. Le plus gros poste concerne les ruptures sociales (**3,1 M€**). Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossiers « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées

Elle représente **17,6 %** des aides individuelles totales, soit **3,2 M€** en **baisse de 18,6 %** par rapport à 2011. Le plus gros poste concerne l'aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée) / Garde à domicile / Tierce personne (**1,6 M€**), soit 50% des engagements correspondant à cette orientation.

Accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées

Ce poste représente **1,0 M€** et **5,4 % des aides individuelles totales**, en augmentation de 44 % par rapport à 2011 (0,6 M€ en 2011).

Au total, en 2012, les aides individuelles diminuent de manière plus accentuée dans les domaines non prioritaires (scolarité) que dans ceux prioritaires.

 **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à 5,5 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

	2012				2011				2012		2011	
	Cotisants		Allocataires		Cotisants		Allocataires		Total Montants	% du total aides indiv.	Total Montants	% du total aides indiv.
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant				
Aides financières individuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
DEVELOPPER LA PREVENTION	1 157	1 760 002	1 224	1 442 386	1 100	1 545 541	1 333	1 514 952	3 202 388	17,87%	3 060 493	14,08%
Rupture sociale	1 136	1 731 523	1 128	1 360 377	1 054	1 504 191	1 262	1 464 480	3 091 900	17,26%	2 968 670	13,65%
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin)...	40	43 452	199	372 012	60	72 392	266	448 360	415 464	2,32%	520 752	2,39%
Logement / Déménagement	167	223 581	322	323 147	117	145 825	237	225 311	546 728	3,05%	371 136	1,71%
Recherche d'emploi (chômage...)	302	433 186	0	0	345	461 713	1	535	433 186	2,42%	462 248	2,13%
Entraide / Urgence sociale	627	1 031 304	607	665 217	532	824 261	758	790 273	1 696 521	9,47%	1 614 534	7,43%
Prévention en gérontologie	9	6 059	7	3 796	46	41 350	16	7 082	9 855	0,06%	48 432	0,22%
Bilan de prévention / Action d'information / Formation préventive	0	0	1	15	18	25 055	2	177	15	0,00%	25 232	0,12%
Préparation à la retraite	9	6 059	6	3 781	28	16 295	14	6 905	9 840	0,05%	23 200	0,11%
Maintien du lien social	12	22 420	89	78 214	0	0	55	43 391	100 634	0,56%	43 391	0,20%
Activités de maintien du lien social	12	22 420	89	78 214	0	0	55	43 391	100 634	0,56%	43 391	0,20%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	487	454 684	5 315	2 700 518	486	470 061	9 290	3 406 397	3 155 201	17,61%	3 876 458	17,83%
Maintien à domicile	153	102 307	4 848	2 371 112	118	78 615	8 699	2 950 361	2 473 418	13,81%	3 028 977	13,93%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée) / Garde à domicile /Tierce personne	51	14 108	3 079	1 586 862	43	24 157	6 973	2 158 775	1 600 970	8,94%	2 182 933	10,04%
Dépenses d'énergie	91	72 818	559	254 950	66	45 218	531	254 634	327 767	1,83%	299 852	1,38%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	7	10 034	602	381 755	7	8 388	419	363 652	391 789	2,19%	372 040	1,71%
Aide technique à domicile	4	5 347	608	147 545	2	852	776	173 300	152 892	0,85%	174 152	0,80%
Accompagner le handicap	322	347 562	337	283 256	338	380 731	369	355 373	630 818	3,52%	736 104	3,39%
Autonomie des personnes handicapées	285	322 285	281	241 616	303	354 368	306	317 240	563 901	3,15%	671 609	3,09%
Vacances personnes handicapées	37	25 277	56	41 640	36	26 363	63	38 133	66 917	0,37%	64 496	0,30%
Aide aux aidants	12	4 815	130	46 150	30	10 714	222	100 663	50 965	0,28%	111 377	0,51%
Actions en faveur des aidants	12	4 815	130	46 150	30	10 714	222	100 663	50 965	0,28%	111 377	0,51%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES	1	2 000	586	963 233	0	-73	353	669 644	965 233	5,39%	669 571	3,08%
Structures pour personnes âgées	1	2 000	586	963 233	0	-73	353	669 644	965 233	5,39%	669 571	3,08%
Hébergement permanent en EHPAD	0	0	403	779 248	0	0	270	595 245	779 248	4,35%	595 245	2,74%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit	1	2 000	183	183 985	0	-73	84	74 399	185 985	1,04%	74 325	0,34%
Structure pour personnes handicapées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Structure d'accueil pour personnes handicapées et handicapées vieillissantes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES PRIORITAIRES hors charges de personnel	1 645	2 216 686	7 125	5 106 137	1 586	2 015 528	10 976	5 590 994	7 322 822	40,87%	7 606 522	34,98%
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	11 848	8 955 534	1 596	1 637 966	13 832	12 286 057	2 102	1 851 127	10 593 500	59,13%	14 137 184	65,02%
Scolarité	10 222	8 736 189	1 226	1 265 595	11 808	11 581 586	1 241	1 333 870	10 001 784	55,82%	12 915 456	59,40%
Aide à la scolarité / Etudes / Apprentissage	10 222	8 736 189	1 226	1 265 595	11 808	11 581 586	1 241	1 333 870	10 001 784	55,82%	12 915 456	59,40%
Autres dépenses non prioritaires	89	73 056	370	348 226	88	76 449	798	483 630	421 281	2,35%	560 079	2,58%
Vacances	0	0	2	1 700	12	6 853	43	24 071	1 700	0,01%	30 924	0,14%
Aides soins santé	39	32 107	161	127 138	38	30 322	206	139 752	159 245	0,89%	170 075	0,78%
Activités culturelles, activités sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Frais d'obsèques	11	9 575	66	54 155	5	3 217	66	34 578	63 730	0,36%	37 795	0,17%
Autres dépenses non prioritaires	39	31 374	141	165 232	33	36 057	483	285 229	196 606	1,10%	321 286	1,48%
Prêts	1 537	146 289	0	24 145	1 937	628 022	63	33 626	170 434	0,95%	661 648	3,04%
Bonification	1 537	146 289	0	24 145	1 937	628 022	63	33 626	170 434	0,95%	661 648	3,04%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES NON PRIORITAIRES	11 848	8 955 534	1 596	1 637 966	13 832	12 286 057	2 102	1 851 127	10 593 500	59,13%	14 137 184	65,02%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	13 493	11 172 220	8 721	6 744 102	15 418	14 301 585	13 078	7 442 120	17 916 322	100,00%	21 743 706	100,00%
Charges de personnel				5 521 240				5 779 323				
Nombre équivalents temps plein			60				59					
TOTAL (aides financières individuelles et charges de personnel)				23 437 562				27 523 029				

3.2 Les financements collectifs

 Le poste « financements collectifs », hors charges de personnel, recouvre :

- toute somme versée à un organisme avec ou sans contrepartie de service (convention de service), et n'entrant pas dans le champ dit mutualisé,
- les sommes versées pour le financement des travaux de construction ou de rénovation des établissements médico-sociaux et sanitaires, hors parc vacances, dont les institutions sont propriétaires (au travers d'associations, de SCI, etc...).

Depuis 2010, on distingue les sommes versées aux établissements pour personnes âgées et handicapées : hébergements – propriétés Agirc-Arrco et hébergements non propriétés Agirc-Arrco.

Dans cette rubrique des financements collectifs entre également le financement des organismes auxquels sont sous traités l'étude de dossiers individuels ou le financement des plateformes ECO ou autres prestataires de services (lorsque le personnel est extérieur à l'IRC donc non comptabilisé en ETP dans le fonds social).

Le montant des financements collectifs s'élève à **21,2 M€** en 2012, soit **20,3 % de la dotation sociale**. Il est en **baisse de 3,8 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est équivalente à celle des aides financières individuelles et reprend le cadre prioritaire :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées,
- le bénévolat,
- les prestations externalisées – domaines prioritaires : financement de prestations assurées par un tiers pour le compte de l'institution et relevant des domaines prioritaires (plateforme ECO, Ecoute Alzheimer...), il s'agit d'un nouveau poste distinct depuis 2010,
- le financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du **champ prioritaire** représentent **92,5 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements, le premier poste est la prévention 55,8 %, puis l'accompagnement de la perte d'autonomie 25,4 %, avec principalement l'accompagnement en structures d'hébergement pour personnes âgées pour 21,3 %.

La prévention en gérontologie et les situations de rupture sociale sont les postes les plus importants pour un montant de 11,6 M€(respectivement 7,5 et 4,1 M€).

La prévention en gérontologie concerne notamment le financement des centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco au nombre de 14 en 2012, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. La progression de ce poste est de **6,2 % par rapport à 2011**.

Les situations de rupture sociale (+30,6 % en 2012) concernent principalement le soutien des chômeurs cadres en grande difficulté. Les montants dépensés les plus importants concernent MMR Agirc 0,6 M€ NOV R Agirc 0,7 M€ Agira R Agirc 0,4 M€ AG2R R Agirc 0,6 M€


L'accompagnement de la perte d'autonomie concerne le soutien aux organismes extérieurs dans le domaine du maintien à domicile pour un montant de 1,1 M€ en baisse de 32,5 % par rapport à 2011 et les subventions allouées aux structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées – propriétés Agirc Arrco - pour 3,3 M€, en **baisse de 35,3 %** par rapport à 2011.

Cette deuxième rubrique concerne les subventions allouées aux établissements du parc propriété (pour travaux par exemple) et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (ces dernières étant comptabilisées en dotations aux amortissements et en dépréciations d'immobilisations incorporelles comme indiqué au point 3.4).

 **Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs** s'élèvent à 1,5 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Ligne	2012	2011	% du total des financements collectifs 2012	% du total des financements collectifs 2011
Financement collectif prioritaire				
DEVELOPPER LA PREVENTION	13 152 130	11 394 602	70,72%	62,49%
Rupture sociale	4 059 227	3 106 902	34,36%	28,92%
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin)...	342 052	343 855	1,30%	1,54%
Recherche d'emploi (chômage)...	3 717 175	2 763 047	33,06%	27,38%
Prévention en gérontologie	7 543 330	7 104 147	28,53%	24,09%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	5 089 202	4 318 144	16,34%	12,80%
Action d'information / Formation préventive liée à l'avancée en âge	1 236 336	1 162 491	3,78%	4,79%
Préparation à la retraite	853 864	1 298 467	5,27%	3,67%
Soutien à la recherche et développement	363 928	325 046	3,14%	2,83%
Maintien du lien social	1 549 573	1 183 552	7,83%	9,49%
Activités de maintien du lien social	1 549 573	1 183 552	7,83%	9,49%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	1 648 757	2 210 234	2,08%	2,25%
Maintien à domicile des personnes âgées	1 149 821	1 702 389	0,00%	0,00%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée), garde à domicile, tierce personne, ...	630 638	1 256 111	0,00%	0,00%
Aides techniques à domicile	519 183	446 278	0,00%	0,00%
Accompagner le handicap	262 039	256 777	0,00%	0,00%
Autonomie des personnes handicapées	241 935	232 409	0,00%	0,00%
Vacances personnes handicapées	20 104	24 368	0,00%	0,00%
Aide aux aidants	236 897	251 068	2,08%	2,25%
Actions en faveur des aidants	236 897	251 068	2,08%	2,25%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	3 286 853	5 189 475	19,43%	26,11%
Structures pour personnes âgées	2 817 423	4 355 828	19,43%	8,19%
Hébergement permanent ou temporaire - propriétés Agirc-Arrco	2 739 152	3 775 449	19,43%	8,19%
Hébergement permanent ou temporaire en EHPAD - hors propriétés Agirc-Arrco	78 271	580 379	0,00%	0,00%
Structures pour personnes handicapées	469 430	833 647	0,00%	17,92%
Structures pour personnes handicapées - propriétés Agirc-Arrco	147 564	524 940	0,00%	17,92%
Structures pour personnes handicapées / personnes handicapées vieillissantes - hors propriétés Agirc-Arrco	321 866	308 707	0,00%	0,00%
BENEVOLAT	1 253 040	1 474 115	0,73%	1,46%
PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES PRIORITAIRES	269 403	156 446	0,00%	0,00%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF PRIORITAIRE hors charges de personnel	19 610 183	20 424 872	92,96%	92,32%
Financement collectif non prioritaire (hors charges de personnel)				
FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	1 406 151	1 464 305	7,04%	7,68%
Autre bénévolat	1 450	0	0,00%	0,00%
Vacances	879 524	852 164	0,00%	0,00%
Activités culturelles, activités sociales	115 003	123 759	0,00%	0,00%
Prix / Innovation sociale	22 951	80 739	0,00%	1,25%
Autres dépenses non prioritaires	387 223	407 643	7,04%	6,43%
PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES NON PRIORITAIRES	175 360	133 464	0,00%	0,00%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE hors charges de personnel	1 581 511	1 597 769	7,04%	7,68%
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF (hors charges de personnel)	21 191 693	22 022 641	100,00%	100,00%
Nombre d'équivalents temps plein	19	10		
Charges de personnel	1 369 948	1 493 994		
TOTAL (Financement collectif et charges de personnel)	22 561 642	23 516 634		

3.3 Les actions mutualisées

 **Les actions mutualisées** sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. Elles peuvent prétendre à un financement mutualisé total ou partiel. La liste des actions mutualisées est limitative.

Dans la vision par institution (partie 3 du rapport social), il a été jugé plus opportun de neutraliser l'effet du pilotage de certaines institutions (compensé par la redistribution des dotations mutualisées) et de mettre en équivalence les institutions et par conséquent de faire figurer le montant des dotations sociales mutualisées prélevées réellement aux institutions (15 % des dotations globales, hors DOM).

	2012	2011 € constants	% 2012
ACTIONS INTER INSTITUTIONS hors charges de personnel	2 695 259	524 399	54,42%
Référent nouvelle technologie - Sécurité habitat	0	0	0,00%
Référent "Bien chez moi" - Ergothérapie	75 367	0	1,52%
Référent aide à dom momentanée	0	0	0,00%
Sortir plus	627 636	475 509	12,67%
Aidants	0	897	0,00%
Entité de pilotage - Parc propriétés	1 860 750	0	37,56%
Réseau CRCAS labellisé	107 702	47 993	2,17%
Prévention	54 833	23 590	1,11%
Aidants	23 255	22 897	0,47%
Pilotage	29 614	1 506	0,60%
Santé en mouvement	0	0	0,00%
Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : études + doctorant	0	0	0,00%
Procédure EHPAD : forfait minimum garanti	0	0	0,00%
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	23 804	0	0,48%
Nombre d'équivalents temps plein	24	17	
Charges de personnel	2 257 682	2 103 606	
Total (actions mutualisées et charges de personnel)	4 952 941	2 628 006	

Les actions mutualisées augmentent de 414 % du fait des dépenses de prise en charge du parc propriété par les entités de pilotage et de la montée en charge des autres actions.

Depuis 2011, 19 comités sont labellisés couvrant 22 régions administratives.

Le transport accompagné a continué de se développer en 2012. Cette progression s'explique principalement par l'ouverture du service dans toute la France métropolitaine en 2012 et la montée en charge des départements déjà couverts en 2011.

 Les charges de personnel dédiées aux actions mutualisées d'un montant de 2,3 M€ seront détaillées au point 3.5 du rapport.

3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions **versés** dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence. Aussi, l'étude est complétée par :

- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense **les places validées dans l'année par les instances des institutions**, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué précédemment,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociale (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution de la convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique sont à 99 % enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2012, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions versées en 2012** s'élève à **9,2 M€ en baisse de 8 %**, et **représentent 8,8 % de la dotation sociale**. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires, c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. Le montant des **prêts** octroyés en 2012 s'élève à **0,002 M€**. Une seule institution a eu recours à ce mode de financement (IRICASA).

L'effort total est donc de **9,2 M€** en baisse de 14,8 % par rapport à 2011.

L'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2012 pour financer **294 places en EHPAD**, contre 312 en 2011, et **128 places en établissements pour personnes handicapées**, contre 135 en 2011.

Selon la base de données sociales, le stock des droits réservataires au 31 décembre 2012 est de 6 362 dans les établissements pour personnes âgées et de 1 502 dans les établissements pour personnes handicapées, sachant que dans l'année, 58 droits sont arrivés à échéance dans les établissements pour personnes âgées, donc déduits du stock.

Il est à noter qu'en 2012, les institutions Agirc ont pris des engagements à hauteur de 15 690 € pour le financement de places d'accueil de jours (pour la réservation de jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

Le tableau ci-dessous synthétise l'effort consenti par les institutions dans le domaine de l'hébergement.

AGIRC 2012		
Décision des conseils d'administration	Nombre	Montant
Personnes âgées	294 places	6 495 024 €
Personnes handicapées	128 places	3 220 607 €
Accueil de jour	360 jours	15 690 €
TOTAL engagements		9 731 321 €
Montants comptabilisés (prêts et subventions)		9 172 420 €

3.5 Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service

L'analyse de ces postes se fait à partir de deux sources principales :

- un recueil auprès des directions de l'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel seraient, à partir de 2007, réintégrées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent (comptes 603 110 actions mutualisées, 603 120 aides individuelles, 603 130 interventions collectives, 603 140 actions de service).

3.5.1 Les effectifs

En premier lieu, il a été demandé aux directions de l'action sociale d'opérer la répartition des professionnels en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour.

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Agirc en 2012 se présente ainsi :

	ETP > 0,10 selon activité
Aides individuelles prioritaires	49,18
Aides individuelles non prioritaires	10,85
Prêt	4,67
Chômage	9,03
Accompngnt situations rupture sociale	12,65
Prév avancée en âge/préparation retraite	28,78
Maintien à dom hors ASC	15,68
Accompngnt handicap	4,39
Aide au placement pers âgées	9,92
Animation réseau bénévoles	10,92
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus	7,30
Aide aux aidants hors actions mutualisées	3,27
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD	12,74
Investist et financt collect handicap	2,69
Investist et financt collec non prioritaires	2,01
Maintien à domicile ASC	0,54
Référent nouvelle technologie - Sécurité habitat	0,60
Référent "Bien chez moi" - Ergothérapie	0,12
Référent aide à dom momentanée	0,10
Comités EHPAD	5,27
Suivi des droits réservataires	3,65
Entité de pilotage - Parc propriétés	8,63
Référent Sortir Plus	3,67
Pilotage réseau CRCAS labellisé	3,14
Aide aux aidants hors CRCAS	0,99
Santé en mouvement	0,00
Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : études + doctorant	0,45
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	0,00
Pilotage / Management / Fonctions centrales	76,98
Commissions sociales	7,23
Total ETP à calculer	295,45

Sous total ETP Aides individuelles	64,70
Sous total ETP Actions de service	101,94
Sous total ETP investissement et financements collectifs	17,44
Sous total ETP Actions mutualisées	27,16
Total ETP charges d'exploitation	211,24
Sous total ETP charges de gestion courante	84,21
Total ETP	295,45

L'effectif total en 2012 est constitué de **295,45 ETP**, en **diminution par rapport à 2011 de 0,3 %**.

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3, sont au nombre de **27,16** correspondant à **9,2 %** des ETP totaux, en augmentation de 14,3 % par rapport à 2011.

Dans les autres domaines prioritaires, il est à noter que **15,43 ETP**, en **diminution de 3,6 % par rapport à 2011**, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **49,18 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **16,6 %** du total, en augmentation par rapport à 2011 de 1,1 %.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études, ...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts individuels : **17,5 ETP**, soit **5,2 % du total**, en **diminution de 19,3%**.

En 2012, **7,2 ETP** sont chargés de l'organisation et de la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs dans le domaine de l'action sociale.

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...), de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **76,98 ETP**, soit **26,1 %** de l'effectif total et en baisse de 5,5 %.

Au total, les effectifs, hors actions de service, représentent **193,51 ETP**. Ils sont en diminution de 3 % par rapport à 2011.

3.5.2 Les actions de service

Les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus : chômage, accompagnement situations rupture sociale, prévention avancée en âge / préparation retraite, maintien à domicile hors ASC, accompagnement handicap, aide au placement personnes âgées, animation réseau bénévoles, maintien du lien social hors référent « Sortir Plus », aide aux aidants hors actions mutualisées.

En 2012, les personnels dédiés à ces actions sont au nombre de **101,94 ETP** soit **34,5 %** des ETP totaux. Ils sont en augmentation de 5,2 % par rapport à 2011.

Les actions de service représentent 8,3 M€ en 2012, elles stagnent par rapport à 2011.

3.5.3 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques

Le tableau page suivante synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales, nommées frais spécifiques.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et des actions de service, correspondant à **211,24 ETP et à 71,5 % des ETP totaux**, sont incluses dans le compte de résultat dans la rubrique « interventions sociales ».

Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales, ainsi que celles relatives à la gestion des commissions sociales. Elles restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante.

Ainsi le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 38,9 M€ et se répartit comme suit :

	Montant	%
Charges de personnel	25,9	
Charges de personnel des interventions sociales*	18,5	71 %
Charges de personnel de gestion courante	7,4	29 %
Charges de fonctionnement	12,6	
Frais spécifiques	0,4	

*répartis selon type d'action

En 2012, les charges de personnel et de fonctionnement sont en diminution de 2 % par rapport à celles de 2011, en euros constants.

Les charges de personnel et de fonctionnement sont le fruit d'une répartition analytique des charges de gestion courante réalisées par chaque groupe. Les charges de gestion courante représentent 32,5 M€ en 2012 contre 34,0 M€ en 2011 soit une baisse de 4,4 %.

3.6 Les prêts

Dans le contexte de désinvestissement lié aux déficits des régimes Agirc et Arrco, les conseils d'administration des fédérations ont décidé courant 2011 de supprimer la possibilité d'attribution des prêts au logement sur les fonds techniques. Quelques prêts ont cependant pu être octroyés en 2012, correspondant à des dossiers qui ont commencé d'être instruits l'année précédente.

Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services - Agirc 2012

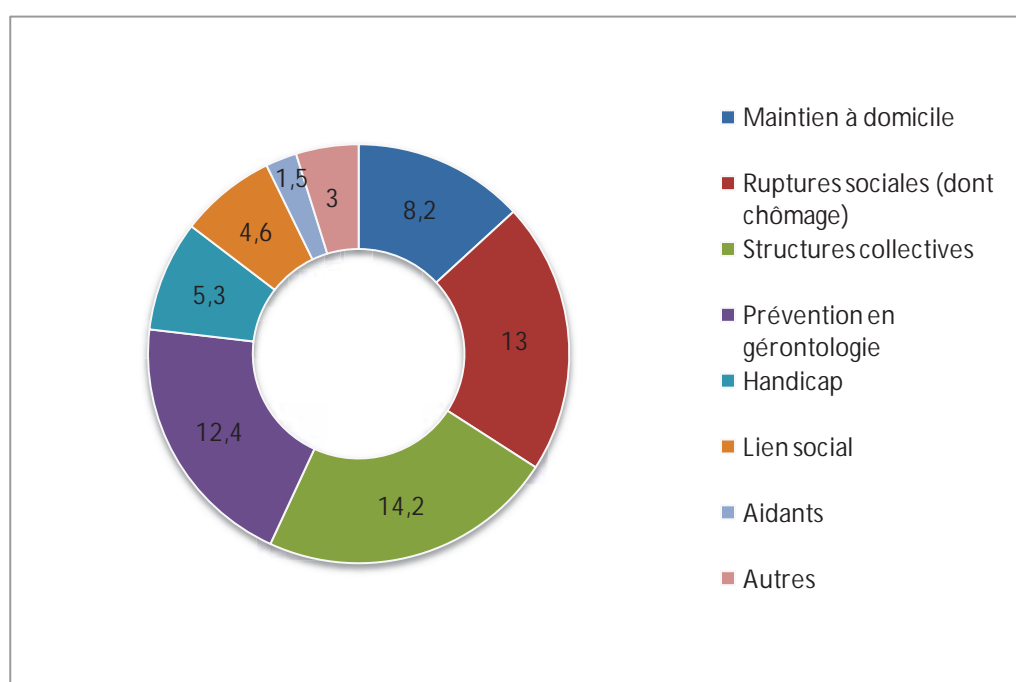
	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires (1)	49,18	4 308 437	2 102 008		6 410 445
Aides individuelles non prioritaires (2)	10,85	950 519	463 741		1 414 260
Prêt (3)	4,67	409 118	199 601		608 719
Chômage (4)	9,03	791 077	385 952		1 177 030
Accompngnt situations rupture sociale (5)	12,65	1 108 209	540 675		1 648 884
Prév avancée en âge/préparation retraite (6)	28,78	2 521 285	1 230 089		3 751 375
Maintien à dom hors ASC (7)	15,68	1 373 654	670 181		2 043 835
Accompngnt handicap (8)	4,39	384 588	187 634		572 222
Aide au placement pers âgées (9)	9,92	869 046	423 992		1 293 038
Animation réseau bénévoles (10)	10,92	956 652	466 733		1 423 385
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus (11)	7,30	639 520	312 010		951 530
Aide aux aidants hors actions mutualisées (12)	3,27	286 470	139 763		426 233
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD (13)	12,74	1 116 094	544 522		1 660 616
Investist et financt collect handicap (14)	2,69	235 659	114 974		350 632
Investist et financt collec non prioritaires (15)	2,01	176 087	85 910		261 997
Maintien à domicile ASC (16)	0,54	47 307	23 080		70 387
Référent nouvelle technologie - Sécurité habitat (17)	0,60	52 563	25 645		78 208
Référent "Bien chez moi" - Ergothérapie (18)	0,12	10 513	5 129		15 642
Référent aide à dom momentanée (19)	0,10	8 761	4 274		13 035
Comités EHPAD (20)	5,27	461 681	225 246		686 927
Suivi des droits réservataires (21)	3,65	319 760	156 005		475 765
Entité de pilotage - Parc propriétés (22)	8,63	756 035	368 856		1 124 891
Référent Sortir Plus (23)	3,67	321 512	156 860		478 372
Pilotage réseau CRCAS labellisé (24)	3,14	275 081	134 207		409 288
Aide aux aidants hors CRCAS (25)	0,99	86 729	42 314		129 043
Santé en mouvement (26)	0,00	0	0		0
Centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco : études + doctorant (27)	0,45	39 422	19 234		58 656
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche (28)	0,00	0	0		0
Pilotage / Management / Fonctions centrales (29)	76,98	6 743 869	3 290 211		10 034 080
Commissions sociales (30)	7,23	633 388	309 018	360 561	1 302 967
Total ETP à calculer (31)	295,45	25 883 036	12 627 864	360 561	38 871 461
Charges de personnel	25 883 036				
Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)	12 627 864				
Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)	360 561				

4 - Bilan des orientations sociales prioritaires

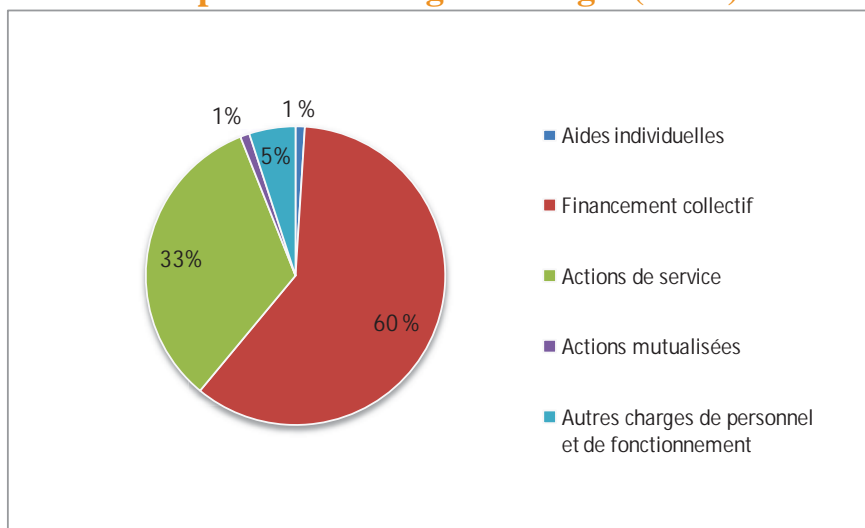
Les orientations prioritaires

	2012	2011 <i>€ constants</i>
Dépenses consacrées aux orientations prioritaires	62,2 M€	63,2 M€
-1,6 % par rapport à 2011 <i>(incluant les charges de personnel et les actions de service)</i>		
% de la dotation sociale	60 %	60 %
dont :		
Maintien à domicile	8,2 M€	9,6 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	13,0 M€	11,5 M€
Structures collectives	14,2 M€	17,2 M€
Prévention	12,4 M€	11,5 M€
Handicap	5,3 M€	6,0 M€
Lien social	4,6 M€	3,0 M€
Prestations externalisées	0,3 M€	0,2 M€
Autres (dont les aidants 1,5 M€)	4,2 M€	4,2 M€

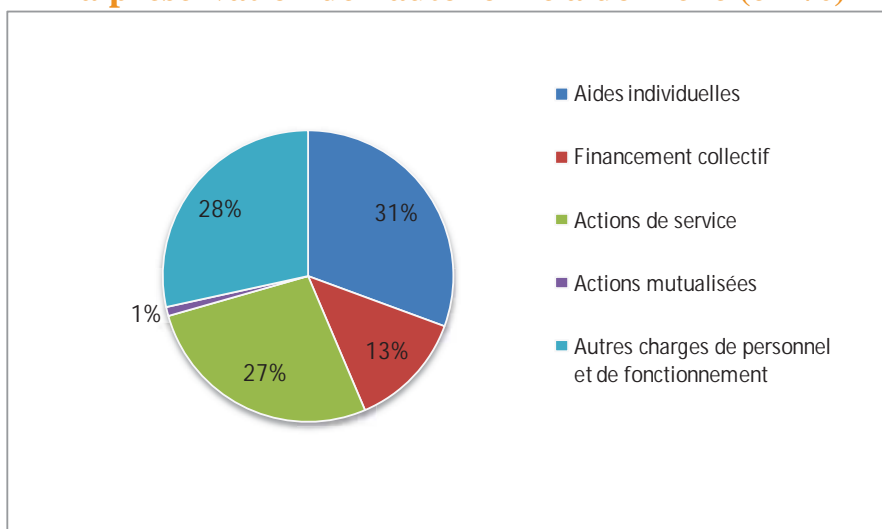
Répartition en millions d'euros



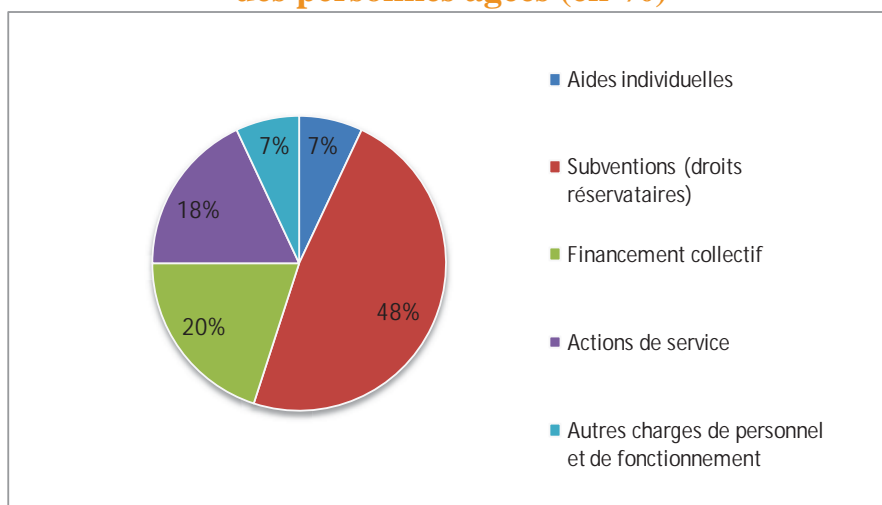
La prévention en gérontologie (en %)



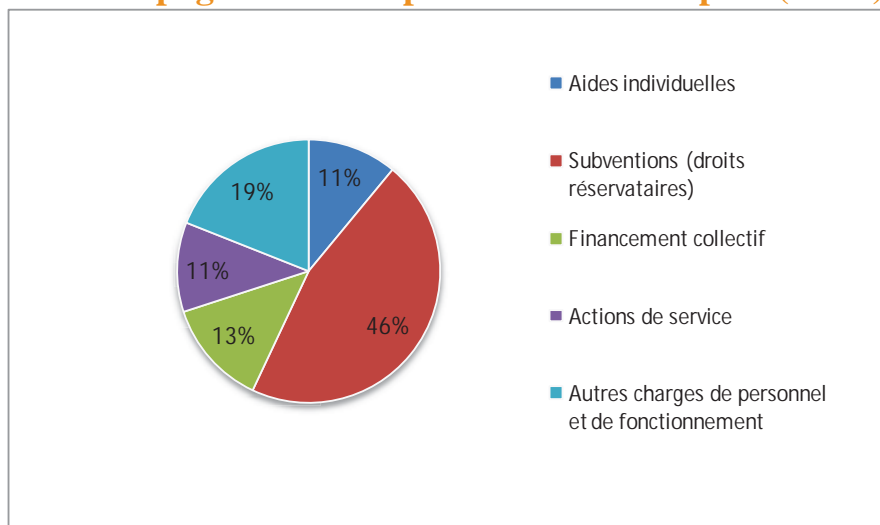
La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



L'accompagnement des personnes handicapées (en %)



4. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires de l'action sociale ont été définies par les instances de l'Agirc et de l'Arrco pour la période 2009-2013. « L'environnement démographique, sociologique et législatif de la politique sociale en direction des personnes âgées connaît des transformations significatives qui nécessitent de clarifier et de rendre visible le positionnement des acteurs complémentaires » (cf. *extrait introduction des orientations prioritaires*).

Il est apparu nécessaire de cibler, préférentiellement, compte tenu des enjeux identifiés, les axes stratégiques suivants :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou des personnes handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées ou des personnes handicapées.

A ces axes principaux s'ajoute le soutien aux personnes en difficulté, en situation de rupture sociale notamment.

Le déploiement des actions du plan domicile s'est poursuivi en 2012 (Aide à domicile momentanée), les phases expérimentales engagées ont été conduites (« Bien chez moi »).

S'agissant de la dernière orientation pour les établissements en propriété, le plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est en cours de mise en œuvre, 2012 correspond à la cinquième année.

Le tableau en page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève en 2012 à **62,2 M€**, soit **60 % de la dotation sociale** en stagnation par rapport à 2011. Rappel : le montant en 2010 en euros courants s'élevait à **67 M€** et représentait **64 %** de la dotation sociale 2010. Cette baisse est due à la baisse des rubriques du maintien à domicile et de l'accompagnement en établissements des personnes âgées.

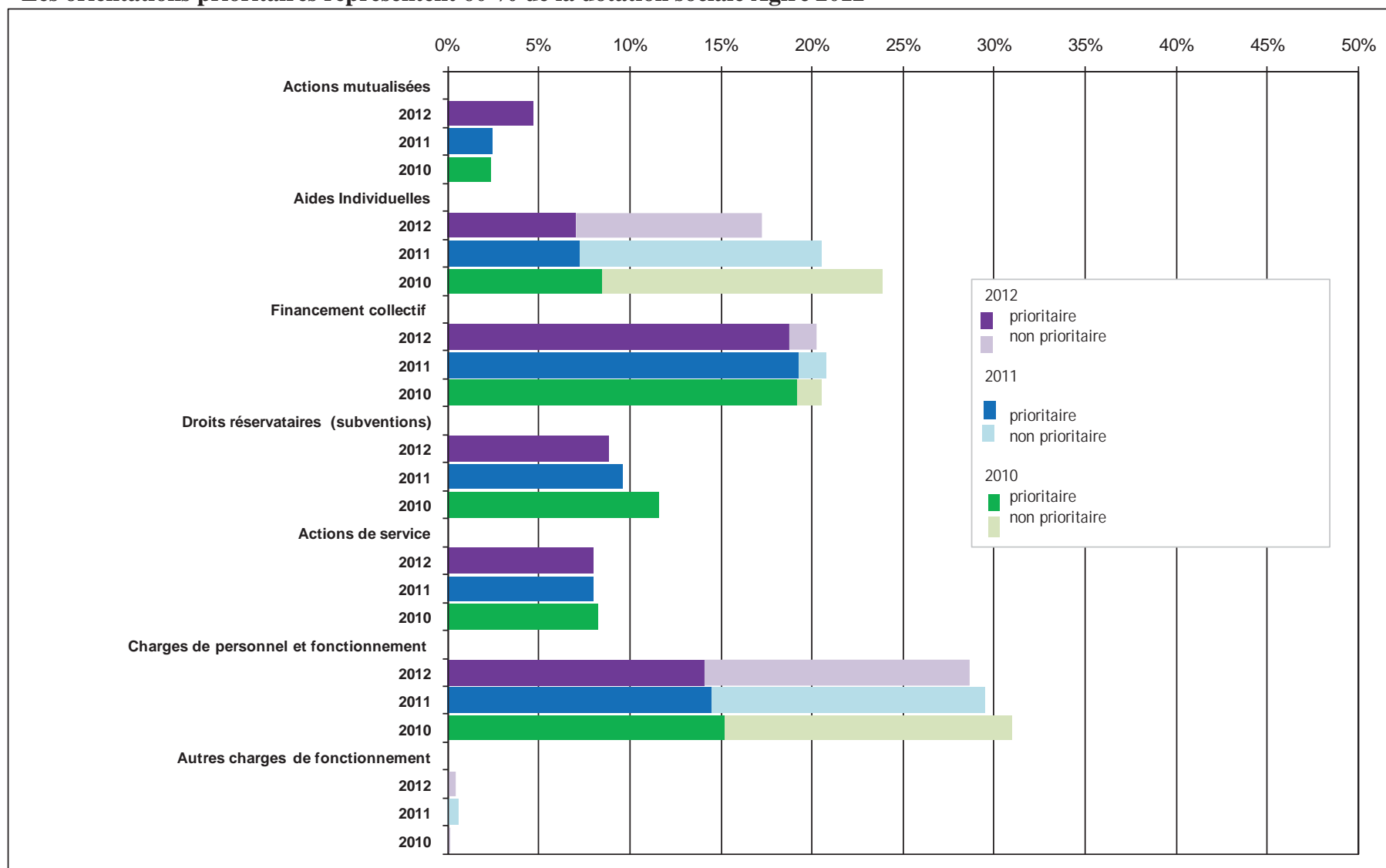
Les orientations prioritaires, fixent un objectif à atteindre en **2013** : les engagements dans le cadre des orientations prioritaires devront atteindre **70 % des dotations sociales**, pour la quatrième année consécutive cet objectif n'est pas atteint.

Synthèse des orientations prioritaires 2012

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% de la dotation sociale
DEVELOPPER LA PREVENTION	3 202 388	13 152 130	712 083		9 021 939	3 917 130	30 005 670	29%
Rupture sociale	3 091 900	4 059 227			2 825 914	3 050 409	13 027 450	13%
Prévention en gérontologie	9 855	7 543 330	84 447		4 119 604	647 406	12 404 642	12%
Maintien du lien social	100 634	1 549 573	627 636		2 076 421	219 315	4 573 579	4%
PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	3 155 201	1 648 757	98 622		3 868 035	2 901 702	11 672 317	11%
Maintien à domicile	2 473 418	1 149 821	75 367		2 221 106	2 262 614	8 182 326	8%
Accompagner le handicap	630 818	262 039			572 222	574 412	2 039 490	2%
Aide aux aidants	50 965	236 897	23 255		1 074 708	64 676	1 450 500	1%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS	965 233	3 286 853	23 804	9 165 520	2 533 938	1 473 938	17 449 286	17%
Structures Personnes Agées	965 233	2 817 423		6 782 485	2 533 938	1 083 554	14 182 632	14%
Structures Personnes Handicapées	0	469 430	23 804	2 383 035	0	390 384	3 266 653	3%
BENEVOLAT PRIORITAIRE		1 253 040			1 423 385	106 109	2 782 534	3%
PRESTATIONS EXTERNALISEES		269 403				22 813	292 216	0%
TOTAL	7 322 822	19 610 183	834 509	9 165 520	16 847 297	8 421 693	62 202 024	60%

Effectifs totaux de l'action sociale : 295,45 ETP

Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale
Les orientations prioritaires représentent 60 % de la dotation sociale Agirc 2012



4.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2012	Montants 2011	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	9 855	48 432	-80%	0,01%
Bilan de prévention/action info/formation	15	25 232	-100%	
Préparation retraite	9 840	23 200	-58%	
Financement collectif	7 543 330	7 104 147	6%	7,24%
Centre prévention	5 089 202	4 318 144	18%	
Action info/formation	1 236 336	1 162 491	6%	
Prépa retraite	853 864	1 298 467	-34%	
Soutien recherche et devt	363 928	325 046	12%	
Actions mutualisées	84 447	25 096	237%	0,08%
Réseau CRCAS labellisé - Prévention	54 833	23 590	132%	
Pilotage	29 614	1 506	1867%	
Santé en mouvement	0	0	0%	
Centre de prévention BVAA : études + doctorant	0	0	0%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	3 751 375	3 587 763	5%	3,60%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	368 229	370 637	-1%	0,35%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	647 406	633 181	2%	0,62%
Total	12 404 642	11 769 256	5%	11,89%

La prévention en gérontologie concerne notamment le fonctionnement des centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. S'ajoutent les actions dans ce domaine mises en place par les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés.

Les engagements dans le domaine de la prévention ont augmenté de 5 % en 2012. **Ces dépenses constituent 8,6 % de la dotation sociale 2012.**

CENTRES DE PREVENTION BIEN VIEILLIR AGIRC-ARRCO

En 2012, trois projets de création ont été validés, implantés à Rennes et piloté par l'Ag2R – La Mondiale, à Nantes et à Bordeaux pilotés par Humanis.

Trois nouveaux centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco ont ouvert à Clermont Ferrand, Montpellier et Paris, portant leur nombre à 14.

Les données recueillies via l'outil informatique Askamon permettent de réaliser des études épidémiologiques annuelles pour valoriser la démarche globale de prévention des centres Bien Vieillir Agirc-Arrco.

Ainsi, l'étude nationale « De la plainte à l'oubli, repérer pour mieux accompagner » a été publiée le 5 juillet 2012.

La démarche de reconnaissance des centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco, à travers notamment les publications annuelles, est déjà significative, mais celle-ci doit être valorisée à la hauteur de l'enjeu, et pour cela, s'étoffer dans sa dimension scientifique. Ainsi, un partenariat avec l'EHESP, l'Institut Droit et Santé et l'université Paris Descartes (IDS) a été engagé et a permis le recrutement d'un spécialiste du vieillissement (doctorant) sous la responsabilité du médecin coordonnateur des centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco.

En 2012, l'étude a porté sur les « troubles du sommeil ». En 2013, deux publications sont programmées, l'une portera sur l'évaluation du parcours de prévention, l'autre sur les activités physiques adaptées.

4.2 Une dimension territoriale donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale

L'objet de ce réseau n'est pas de traiter l'ensemble des champs couverts par l'action sociale des régimes de retraite complémentaire. Il a vocation à organiser des actions sur deux thèmes principaux : **la prévention et l'aide aux aidants**, déclinés sur un maillage territorial, avec les groupes signataires de la charte.

Ces actions peuvent prendre des formes très variées : conférences, formations, ateliers, théâtre-débats, groupes de parole, forums ...

LE RESEAU DES COMITES REGIONAUX DE COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE AGIRC-ARRCO

Le réseau, lancé en 2008, s'est étendu sur l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis 2011, 19 comités couvrent les 22 régions administratives.

Les comités régionaux de coordination de l'action sociale ont réalisé en 2012, 551 actions dans les champs de la prévention et l'aide aux aidants (376 en 2011, 298 en 2010), dont 233 ont été conduits en inter régimes.

431 actions dans le domaine de la prévention (277 en 2011), déclinées en 8 thématiques : prévention santé, avancée en âge, logement-habitat-hébergement, mémoire et maladie d'Alzheimer, droit, prévention routière, deuil, lien social.

120 actions dans le domaine des aidants (99 en 2011), réparties en 5 types d'actions : conférences-débats, forums-stands, ateliers-groupes de parole formation, théâtres-débats, actions « autres ».

L'augmentation des actions conduites est fortement liée à l'intégration des comités dans les réseaux locaux. En 2012, les régimes Cnav, Agirc et Arrco respectivement représentés en région par les Carsat et Comités régionaux, ont coordonné leurs actions dans le cadre d'actions collectives conjointes sur les territoires. Cette coordination s'est également articulée avec d'autres réseaux locaux (MSA, Asept, ...).

4.3 La préservation de l'autonomie au domicile

Le soutien à domicile

Thème	Montants 2012	Montants 2011	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	2 473 418	3 028 977	-18,34%	2,37%
Aide domicile	1 600 970	2 182 933	-26,66%	
Dépenses d'énergie	327 767	299 852	9,31%	
Adaptation habitat	391 789	372 040	5,31%	
Aides techniques à domicile	152 892	174 152	-12,21%	
Financement collectif	1 149 821	1 702 389	-32,46%	1,10%
Aide domicile	630 638	1 256 111	-49,79%	
Aides techniques à domicile	519 183	446 278	16,34%	
Actions mutualisées	75 367	0	0,00%	0,07%
Amélioration de l'habitat	0	0	0,00%	
Nouvelle technologie	0	0	0,00%	
Prestation ergothérapie	75 367	0	0,00%	
Aide à domicile momentanée	0	0	0,00%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	2 043 835	2 071 698	-100,00%	1,96%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	177 271	114 736	54,50%	0,17%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	2 262 614	2 724 539	-16,95%	2,17%
Total	8 182 326	9 642 339	-15,14%	7,85%

Au total, ce domaine d'intervention représente près de **8,2 M€** en 2012, il est en diminution de 15,1 % par rapport à 2011, et représente **7,8 % de la dotation sociale**.

PLAN DOMICILE

Le déploiement du plan domicile s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2012.

Ainsi, la prestation « aide à domicile momentanée » est devenue accessible sur tout le territoire à la fin 2012 avec 16 401 prestations organisées.

Comme prévu, s'agissant de la prestation « Bien chez moi », une seconde étape est intervenue en 2012 avec une couverture de 4 régions dans leur intégralité (Bretagne, Ile de France, Rhône-Alpes, PACA) avec 1 367 visites réalisées. Il est prévu d'ouvrir l'offre de services à 2 nouvelles régions durant l'année 2013 (Aquitaine et Centre).

A noter que ces 2 prestations sont à compter de 2013, orientées vers un numéro commun dans le cadre des prestations modélisées.

La poursuite de la rénovation du partenariat avec la CNAV s'est traduite par un passage du taux de participation des institutions Arrco au financement des heures d'aide ménagère à 6 % et une suppression du cofinancement des travaux d'amélioration de l'habitat programmée pour le 1^{er} janvier 2012, l'objectif étant désormais de mettre en place des complémentarités d'actions à la place de la complémentarité de financement.

Concernant la participation à la création et à la restructuration de logements adaptés, des contacts ont été pris avec des bailleurs sociaux sur l'ensemble des régions, cependant l'aboutissement des partenariats reste difficile compte tenu du niveau d'exigence du cahier des charges Agirc-Arrco. Des réflexions seront menées en 2013 afin de déterminer si quelques aménagements, à la marge, doivent être retenus.

Le maintien du lien social

Dans les actions de maintien du lien social a été retenu un dispositif mutualisé entrant dans le champ prioritaire, celui du transport accompagné « Sortir plus ».

Thème	Montants 2012	Montants 2011	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	100 634	43 391	132%	0%
Financement collectif	1 549 573	1 183 552	31%	1%
Actions mutualisées -Sortir Plus	627 636	475 509	32%	1%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	951 530	736 117	29%	1%
Charges de personnel et fonctionnement - actions mutualisées	1 124 891	1 079 036	4%	1%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	219 315	135 606	62%	0%
Total	4 573 579	3 653 210	25%	4%

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement des financements collectifs et actions mutualisées (Sortir Plus).

En 2012, le service « Sortir Plus » a été déployé sur 13 nouveaux départements, ainsi tous les départements sont couverts. Les dépenses augmentent de 32 % (0,627 M€ en 2012 contre 0,475 M€ en 2011).

SERVICE « SORTIR PLUS »

L'année 2012 s'est traduite par le déploiement du service Sortir Plus dans 13 nouveaux départements, conduisant le service à sa phase de généralisation à l'ensemble du territoire métropolitain.

En 2012, plus de 42 000 personnes ont bénéficié du service, dont 5 125 allocataires supplémentaires par rapport à 2011.

Les informations qualitatives soulignent que la population nécessitant un accompagnement pour effectuer des sorties est bien celle visée lors de la mise en place du service : une majorité de personnes seules, des femmes âgées en moyenne de 87 ans et rencontrant pour une part des difficultés locomotrices.

L'aide aux aidants

Thème	Montants 2012	Montants 2011	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	50 965	56 864	-10,37%	0,05%
Financement collectif	236 897	251 068	-5,64%	0,23%
Actions mutualisées	23 255	23 795	-2,27%	0,02%
Aide aux aidants	0	897	-100,00%	
Réseau CRCAS labellisé	23 255	22 897	1,56%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	426 233	256 545	66,14%	0,41%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	648 474	584 639	10,92%	0,62%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	64 676	115 885	-44,19%	0,06%
Total	1 450 500	1 288 796	12,55%	1,39%

L'aide aux aidants est un champ prioritaire qui a vu se concrétiser progressivement les actions prévues dans le plan d'actions en faveur des aidants familiaux défini en 2006.

En 2012, les dépenses enregistrées ont augmenté de 12,6 % par rapport à 2011. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter-institutions pour être éligibles à un financement mutualisé, après validation des projets par les fédérations. Certaines actions ont ainsi pu se développer, soit à moindre coût (co-financement), soit sous d'autres formes ...

En effet, à partir de 2008, conformément aux missions qui leur sont confiées, les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc et Arrco labellisés ont commencé à mettre en place des actions dans le domaine des aidants.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

LE PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DES AIDANTS FAMILIAUX

Le bilan 2012 confirme la forte implication des institutions en faveur des aidants familiaux :

- 285 actions auprès des aidants,
- 30 593 participants,
- 760 K€ directement utilisés pour des actions des institutions Agirc et Arrco dédiées aux aidants.

Pour l'axe « cibler et informer les aidants familiaux », 2012 souligne l'augmentation du nombre d'actions dont 81 % à titre institutionnel et 19 % à titre inter institutionnel. Le budget dédié aux actions mutualisées est en baisse et souligne le transfert de ce type d'actions vers les comités régionaux de coordination de l'action sociale.

Quant à l'axe « faciliter et solvabiliser les solutions de répit », le nombre d'actions est en baisse par rapport à l'exercice 2011 (- 45,7 %). Ces actions sont exclusivement conduites à titre institutionnel.

De façon commune aux deux axes, l'augmentation du nombre de bénéficiaires est à souligner, marquant ainsi l'amélioration du ciblage du public et du repérage des besoins.

4.4 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Thème	Montants 2012	Montants 2011	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres	965 233	669 571	44,16%	0,93%
Hébergement EHPAD	779 248	595 245	30,91%	
Solution de répit/autres	185 985	74 325	150,23%	
Financement collectif	2 817 423	4 355 828	-35,32%	2,70%
Hébergement - Propriétés	2 739 152	3 775 449	-27,45%	
Hébergement - Hors propriétés	78 271	580 379	-86,51%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	1 293 038	1 253 074	3,19%	1,24%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées	1 240 900	1 267 255	-2,08%	1,19%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	1 083 554	933 827	16,03%	1,04%
Investissement structures : droits réservataires PA	6 782 485	7 746 939	-12,45%	6,51%
Total	14 182 632	16 226 494	-12,60%	13,61%

Les orientations prioritaires de l'action sociale 2009-2013, dans le cadre de l'axe « accompagner la perte d'autonomie », incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance telle que définie dans l'axe stratégique « réaffirmer le plan médico-social et sanitaire 2008-2012, y compris dans sa dimension partenariale et étendre sa mise en œuvre jusqu'en 2013 ».

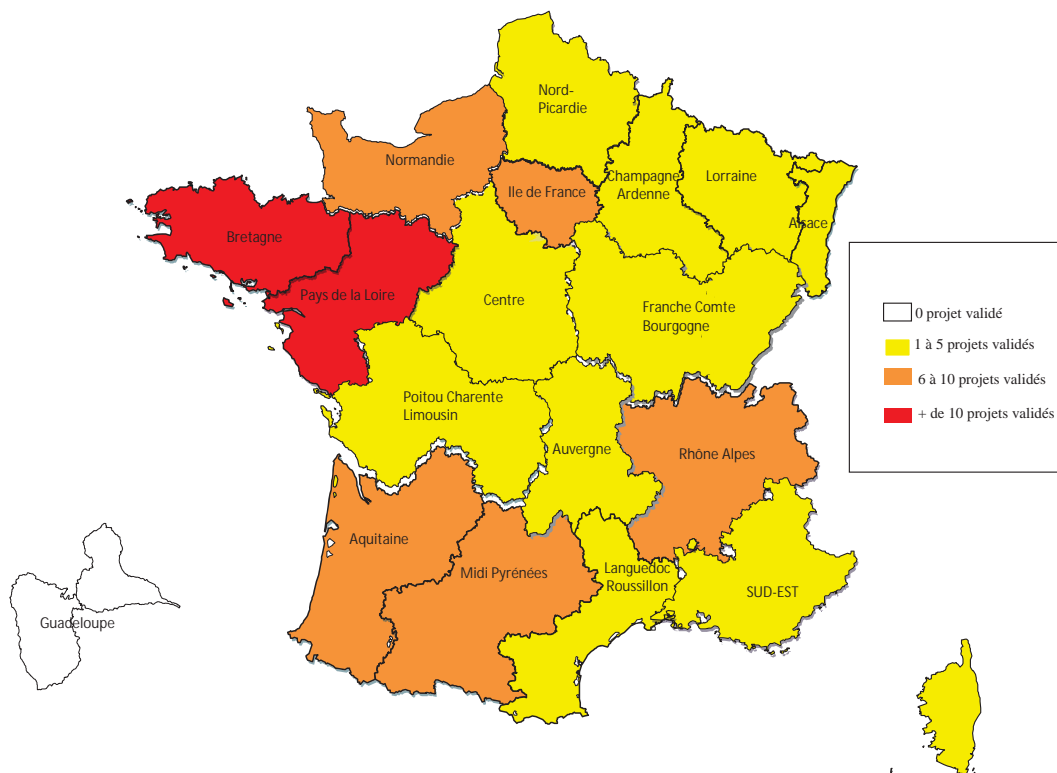
En 2012, au regard de cet objectif, les institutions Agirc ont réservé **294 places** dans des EHPAD pour 58 droits réservataires arrivant à échéance cette même année.

Pour le régime Agirc, le montant des dépenses est de **6,5 M€ en 2012**, il a diminué de 14,5 % par rapport à 2011. Il comprend les sommes effectivement versées en 2012 aux établissements en construction. Il ne tient pas compte des engagements pris par les conseils d'administration présentés précédemment au point 3.4 du rapport.

En 2012, **97 projets d'établissements**, étudiés dans le cadre de la procédure EHPAD (Agirc-Arrco), ont été validés. Ces dossiers ont été étudiés en région par les instructeurs des groupes.

Parmi ces projets : **un** est un projet d'hébergement temporaire, un est un projet d'accueil de jour et **95** des projets de création ou de restructuration d'établissements d'hébergement permanent.

Répartition par comités régionaux EHPAD des projets validés en 2012



4.5 Le parc médico social propriété des institutions

Le parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco se compose en 2012, de 67 établissements :

- 5 établissements sanitaires à vocation gériatrique,
- 58 établissements médico-sociaux destinés à l'hébergement de personnes retraitées,
- 4 établissements destinés aux personnes en situation de handicap de tous âges.

Au global, la capacité d'accueil est à 7 804 lits et places dont 5 893 places en médico-social pour personnes âgées, 971 en secteur sanitaire et 940 places en médico-social pour personnes en situation de handicap.

Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres. Ceci explique également la multiplicité des entités périphériques des comptes combinés.

En 2012, les subventions accordées sur le fonds social pour les établissements apparaissent en financement collectif à la rubrique « Hébergement – Propriétés », pour un montant de **2,7 M€** et en « Hébergement – hors Propriétés », pour un montant de **0,08 M€, soit un montant total de 2,8 M€**

PLAN MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE AGIRC-ARRCO

Le plan médico-social initié en 2008 s'achèvera en 2013. Aussi, les établissements du parc propriété Agirc-Arrco ont accru en 2012 leur mobilisation pour améliorer constamment leur prestation et favoriser la pérennité de l'activité.

Ceci s'est exprimé dans les axes de qualité des bâtis au travers notamment des travaux « qualité environnementale » ou encore des programmes d'adaptation des espaces et des équipements. Après les phases d'expérimentation et de validation, 2012 a été l'année de la mise en visibilité pour un partage d'expérience reproductible. Ainsi un film sur le programme Eval'zheimer adaptant les espaces et les pratiques dans les unités Alzheimer et un guide relatif à l'adaptation des établissements médico-sociaux et sanitaires aux déficiences visuelles et auditives ont été mis à disposition de tout acteur du monde gérontologique et connaissent une large diffusion.

L'évolution des pratiques s'est parallèlement poursuivie : afin de pérenniser les actions initiées, deux formations structurantes ont été mises en place : une formation de référents en déficit sensoriel - l'objectif étant qu'à terme chaque établissement du parc bénéficie d'au moins un référent - et une formation à l'écoute, le conseil et l'orientation des personnes en recherche d'établissements afin d'harmoniser et de professionnaliser l'accompagnement des ressortissants au sein du réseau social des institutions Agirc et Arrco.

Mais 2012 a surtout été l'année de mise en œuvre des entités de pilotage. Pôles ressources initiés au sein des groupes Agirc-Arrco et entièrement dédiés à l'activité spécifique des établissements médico-sociaux et sanitaires, les 3 entités de pilotage ont démarré en janvier 2012 leur mise à disposition auprès des 67 établissements du parc. Cette année de démarrage a essentiellement permis à chaque entité d'identifier son périmètre : la structuration et la mise en œuvre effective sont en cours. Elles sont favorisées par la mise en place, dès 2012, d'une coordination nationale des entités de pilotage et d'un comité stratégique associant les groupes pilotes et les présidents des commissions sociales. L'instauration d'un conseil scientifique, élargissant la réflexion aux centres de prévention Agirc-Arrco, est en cours de préparation.

4.6 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2012	Montants 2011	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	630 818	736 104	-14%	0,6%
Autonomie et vacances	630 818	736 104	-14%	
Structures d'accueil	0	0	0%	
Financement collectif	731 469	1 090 424	-33%	0,7%
Autonomie et vacances	262 039	256 777	2%	
Structures d'accueil - Propriétés	147 564	524 940	-72%	
Structures d'accueil - Hors Propriétés	321 866	308 707	4%	
Actions mutualisées	23 804	0	0%	0,0%
Personnes handicapées vieillissantes : prix et recherche	23 804	0	0%	
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	572 222	658 766	-13%	0,5%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	964 796	1 112 986	-13%	0,9%
Investissement structures : droits réservataires handicap	2 383 035	2 650 269	-10%	2,3%
Total	5 306 144	6 248 550	-15%	5,1%

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap ont diminué de **15 %** par rapport à celles de 2011. La baisse porte sur le financement collectif pour les structures d'accueil – propriétés (- 72 %).

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu à la souscription de **128** nouvelles places en établissement pour personnes handicapées (135 en 2011). Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité national Coordination Action Handicap).

L'ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Le 5 mars 2010, l'Arrco, l'Agirc et le CCAH, Comité national Coordination Action Handicap, ont signé une convention de partenariat qui prévoit la réalisation, par le CCAH, d'un bilan annuel quantitatif et qualitatif concernant les établissements relevant du champ du handicap pour lesquels les institutions de retraite complémentaire Agirc et Arrco se mobilisent financièrement.

*Au cours de l'année 2012, **148** projets d'établissements et de services, instruits et diffusés par le CCAH, ont bénéficié d'un financement Agirc et/ou Arrco à hauteur de **11 026 251 € : 7 599 900 € pour l'Arrco et 3 426 351 € pour l'Agirc**. Plus d'un quart des places d'accueil financées est destiné principalement à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.*

4.7 Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale

Thème	Montants 2012	Montants 2011	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	3 091 900	2 968 670	4%	3%
Recherche d'emploi	433 186	462 248	-6%	
Autres	2 658 713	2 506 422	6%	
Financement collectif	4 059 227	3 106 902	31%	4%
Recherche d'emploi	3 717 175	2 763 047	35%	
Accompagnement d'un décès	342 052	343 855	-1%	
Actions mutualisées				
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	2 825 914	2 637 644	7%	3%
Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées				
Autres charges de personnel et de fonctionnement	3 050 409	2 790 136	9%	3%
Total	13 027 450	11 503 352	13%	13%

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement etc ..., dans le cadre de la première intervention « développer la prévention ».

En 2012, les institutions y consacrent **13 M€** soit **13 %** de la dotation sociale, en augmentation de 13 % par rapport à 2011. Les financements collectifs augmentent de 31 % et concernent toutes les institutions notamment le poste recherche d'emploi qui augmente de 35 %.

4.8 Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement

ORIENTATIONS PRIORITAIRES 2009-2013 SOCLE COMMUN : ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2012

Ce nouveau chapitre récapitule l'avancée des actions dites de niveau 1, constituant le socle commun des orientations prioritaires 2009-2013. Il comporte les éléments quantitatifs et les illustrations opérationnelles de chacune de ces actions. La plupart de ces actions est financée par la dotation sociale mutualisée de chaque régime.

	Socle commun = Actions de niveau 1	Situation d'avancement au 31 décembre 2012	Illustration
Orientation n°1 : Développer la prévention	Favoriser un accompagnement contribuant au maintien d'une activité, professionnelle ou non, à partir d'un cahier des charges et de le mettre en œuvre.	La phase expérimentale de « La santé en mouvement » sur 5 régions a pris fin. Suite à cette expérimentation, l'objectif a été réajusté : Accompagner un public de personnes âgées de moins de 75 ans, pas ou peu actives à la pratique régulière d'une activité physique.	95 % de taux de satisfaction des participants aux conférences sur le thème « forme et santé ». Près de 40 % ont déclaré s'être inscrit dans un cadre collectif et plus de 20 % (autres) avoir renoué du lien social. Ces résultats attestent de la pertinence et de l'intérêt du concept. Validation du déploiement du programme sur l'ensemble du territoire métropolitain à l'horizon 2015.
	Déployer les centres de prévention « globale » (i.e. pluridisciplinaire) sur les régions (15 à 20) en relation avec le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco et organiser une valorisation au travers d'études épidémiologiques.	14 ^{ème} centre ouvert en 2012 – 3 autorisés pour 2013. 4 Publications : Etude nationale 2009 – « Bien Vieillir ». « Etude nationale 2010. Préserver l'équilibre pour prévenir les chutes ». En 2011, « Mémoire : de la plainte à l'oubli. Repérer pour mieux accompagner ». Etude Nationale 2012 : Troubles du sommeil : Les repérer et agir » Etude 2012-2015 : recherche scientifique par une doctorante en partenariat avec l'IDS et l'EHESP afin d'évaluer l'impact du parcours de prévention et déterminer les obstacles et leviers du Bien Vieillir. En 2014, publication sur le thème de l'activité physique. Présentation dans des colloques et congrès nationaux et européen. Budget 2012 sur les fonds sociaux Agirc et Arrco pour 14 centres : 11 M€	17 295 parcours individuels en 2012 Colloque « Prévention, vieillissement : modèle, expérimentation et mises en œuvre » organisé par la FNG (le 3 février 2012) : présentation de la démarche de prévention par les centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco et les résultats des premières études (2010-2011). Plusieurs contributions dans des ouvrages de référence. Travail en coordination avec les CRCAS : évaluation quantitative à faire. Démarche engagée auprès des différentes tutelles pour permettre la reconnaissance des centres de prévention.
	Etendre et valoriser le service « Sortir Plus », favorisant le maintien du lien social.	Service étendu à toute la France métropolitaine en 2012. 45 921 personnes bénéficiaires. 172 500 sorties effectuées. Etude en Maine et Loire sur l'impact du service sur tous les acteurs	Les personnes âgées de plus de 80 ans peuvent recevoir annuellement 3 chèquiers d'une valeur unitaire de 150 € Elles participent à hauteur de 15 € pour le 1 ^{er} chéquier, 20 € pour le 2 ^{ème} et 30 €

	d'une part, et d'autre part, sur la mesure des freins à une utilisation optimale. En 2013 : information, commande de CESU et organisation de la sortie par un numéro commun à trois prestations (Sortir Plus, aide à domicile momentanée, Bien chez moi).	pour le 3 ^{ème} . En moyenne un chéquier permet 3 sorties du domicile, véhiculées ou non. Les principales destinations : consultations, courses, visites à des amis, de la famille ...
--	--	---

	Actions de niveau 1	Actions de niveau 1 Avancement	Illustration
Orientation n° 2 : Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou personnes handicapées	Mettre en place une aide à domicile momentanée	L'aide à domicile momentanée s'est progressivement déployée sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec l'ensemble des groupes. 16 401 prestations ont été organisées en 2012 avec 163 998 heures de prestations proposées A compter de janvier 2013, intégration de la prestation dans le cadre du numéro commun à trois prestations (Sortir Plus, aide à domicile momentanée, Bien chez moi).	Les motifs d'attributions sont par ordre de grandeur : les besoins liés aux suites d'une hospitalisation : 44 %, la maladie (affections bénignes) : 28 %, les situations de handicap temporaire (entorse, fatigue passagère...) : 21 % , l'absence de l'aidant habituel : 4 % Les services d'entretien du domicile (ménage, soin du linge...) constituent la majorité des prestations proposées (93 %). Profil des bénéficiaires : 74 % sont des femmes, 52 % des bénéficiaires ont entre 75 et 80 ans, 59 % d'entre eux vivent seuls.
	Mettre en place une prestation conseil-logement réalisée par un ergothérapeute	Nouvelle phase expérimentale menée en 2012 sur 4 régions : Bretagne, Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA avec 4 groupes pilotes (Agrica, Réunica, Klésia, Ag2r LM) et 2 partenaires (Adère et Multi-Assistance). Réflexion à mener en 2013 sur les éventuels ajustements à retenir suite aux conclusions de 2012. Intégration de la prestation dans le cadre du numéro unique prévue à compter de mars 2013 avec une couverture de 2 régions supplémentaires (Centre et Aquitaine)	1 367 visites réalisées dont 311 en provenance des CARSAT, soit un taux de retour suite aux mailings de 0,40 %. Constats : âge bien ciblé, niveau de satisfaction élevé (plus grand sentiment de sécurité), conseils d'ordre pratique bien intégrés, un taux de retour très faible suite à l'envoi de mailing (0,40 %), supérieur via l'entrée CARSAT, un besoin d'accompagnement des personnes surtout lors de besoins de travaux.
	Contribuer au financement du déploiement d'une nouvelle technologie pour répondre à un besoin social cible : la sécurité	Evaluation des produits en 2010 : analyse sur 50 produits ; 2 (montre intelligente Vivago, Chemin lumineux Legrand). Phase d'étude/évaluation auprès de 100 personnes en 2011. Régions de l'étude : Paris, Rhône-Alpes, Commune de Pontivy (Bretagne) Bilan en novembre 2011 présenté aux instances Agirc-Arrco. Suites à revoir pour les prochaines orientations prioritaires.	Etude des freins au recrutement des participants réalisée auprès de 100 personnes : 45 ayant participé à l'installation à domicile et 55 s'étant au départ manifesté favorablement mais n'ayant finalement pas donné suite. Constat d'un manque de maturité pour une offre structurée à domicile.
	Organiser des partenariats pour la rénovation, la création de logements adaptés.	Présentation du cahier des charges Agirc-Arrco, de la convention-type et des outils à l'ensemble des comités EHPAD. Recueil et analyse des problématiques identifiées par les acteurs (comités et bailleurs). Poursuite des contacts programmés pour 2013 et réflexions sur les évolutions à envisager.	Rencontre des comités avec bailleurs sur l'ensemble des régions (excepté l'Alsace) mais aucune concrétisation totalement aboutie en 2012.

	Maintenir le partenariat avec la Cnav mais réexaminer les conditions d'une rénovation (Arrco).	Poursuite de l'évolution du partenariat : mise en place progressive d'une complémentarité d'actions à la place de la complémentarité de financement. 2 ^{ème} commission mixte réunie en juin 2012.	Passage du taux de participation des IRC Arrco en aide ménagère à 6 %. Suppression du cofinancement en habitat programmée pour fin 2012. Information des CARSAT et des évaluateurs sur les actions Agirc-Arrco (Sortir plus, Aide momentanée, Bien chez moi)
	Structurer une écoute dédiée aux aidants comme porte d'entrée à un accompagnement individualisé par les institutions de retraite complémentaire.	La réflexion a été engagée fin 2012. Une étude a pu être menée sur les expérimentations ou validations sur le sujet de l'écoute aux aidants.	

<p>Orientation n° 3 : Accompagner la perte d'autonomie</p>	<p>- Pour le parc propriété :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. porter l'ensemble du parc à un niveau qualitatif différentiel, 2. structurer une organisation interne professionnalisée, 3. s'engager dans une dynamique de filières gérontologiques 	<p><u>1.a - Déficits sensoriels</u> : diagnostic fait et aménagements préconisés pour 100% des éligibles (55 établissements). Sensibilisations réalisées pour 95 % du périmètre (sur 58 établissements) pour la 1^{ère} journée et 33 % pour les journées supplémentaires Aménagements en cours. 800 K€consommés à fin 2012 pour cet axe (hors guide dédié).</p> <p><u>1.b - Déficits cognitifs</u> :Eval'zheimer est une recherche-action autour de l'utilisation de l'espace et des pratiques professionnelles dans les unités Alzheimer : 18 établissements en propriété et 4 partenaires bénéficiaires. 440 K€financés (hors supports de présentation).</p> <p><u>1.c - Bientraitance</u> : avec des approches diversifiées (ex. : Humanitude ...). 37 établissements engagés ou en cours de contractualisation. 66 K€financés.</p> <p><u>1.d - HOE</u> : intégration dans tous les projets de création ou restructuration lourde : 22 établissements engagés pour 26 M€ accordés.</p> <p><u>1.e - La santé bucco-dentaire</u> : prestation de sensibilisation, formation, dépistage et soins initiée en juin 2012. 30 K€financés en 2012.</p> <p><u>2. a - Veille annuelle</u> : mise en place d'une nouvelle méthode de suivi annuel, préventif et prospectif depuis 2008.</p> <p><u>2.b - Structuration professionnalisée</u> : Organisation en entités de pilotage (instruction Agirc-Arrco 2009–84–DAS du 27 juillet 2009) + coordination nationale : mise en œuvre au 1^{er} janvier 2012.</p> <p><u>2.c - Recapitalisation des entités propriétaires</u> : 34 établissements pour un total de 37 M€</p>	<p>La prestation d'accompagnement aux déficits sensoriels a donné lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la réalisation d'une vidéo illustrant la démarche « opérationnelle » - à un guide largement diffusé au secteur gérontologique et primé en 2013 lors des trophées du grand Age. <p>La recherche Eval'zheimer a été publiée au travers de 5 articles de référence (publications nationales et internationales) – Une vidéo a été réalisée en 2012.</p> <p>3 entités de pilotage : APRR (pilote Malakoff Médéric), BTPRMS (pilote ProBTP), EMMAH (pilote Humanis).</p>

		<u>3.a - Offre multimodale</u> : les projets de restructuration ou extension intègrent une diversification de l'offre d'hébergement.	
	Pour les partenariats sous forme de droits réservataires : soutenir et privilégier les initiatives valorisant les objectifs définis dans le plan médico-social et sanitaire 2008-2013.	La procédure EHPAD V4 a été mise en place en 2012 (instruction Agirc Arrco 2012-121-DAS du 20 septembre 2012) suite à la loi HPST de 2009 qui met en place les appels à projet.	Les projets doivent répondre aux critères stricts du cahier des charges (modalités d'accueil, taux d'encadrement, prise en charge spécifique grande dépendance...)
	En coordination avec le CCAH ²⁵ , organiser un appel à projets facilitant l'accès au soin des personnes handicapées vieillissantes vivant à domicile pour favoriser leur autonomie.	Réflexion engagée en janvier 2011. Présentation aux instances des fédérations en juin 2011. <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} appel à projets, lancé en octobre 2011, - 2^{ème} appel à projets lancé en octobre 2012. 	Prix Agirc-Arrco 2012 : 1 ^{er} prix de 52 000 € remis au directeur général du centre hospitalier de Thuir (66). Cette dotation vise à financer l'achat de 3 véhicules destinés aux équipes mobiles, afin de réintégrer au processus de soins, les personnes en rupture chronique sanitaire et sociale.
	Dans le cadre du lancement d'une recherche action, réalisation d'une enquête permettant de recenser les besoins des personnes handicapées vieillissantes et de leurs proches aidants.	Constitution d'un groupe projet travaillant à la réalisation d'un cahier des charges. Lancement d'une mise en concurrence le 19 octobre 2013 en vue de sélectionner un prestataire en charge de l'enquête. Envoi des dossiers de demande de financement vers les ARS IDF et ARS Rhône-Alpes (réponses positives). Réalisation de tests d'extraction par le groupe B2V relatifs à la constitution d'un fichier source pour l'échantillonnage.	Lancement opérationnel de l'enquête en juin 2013 et résultats attendus fin 2013.

Conclusion

Conclusion

L'analyse présentée dans ce rapport traduit une image fidèle de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Agirc en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées au cours de l'année 2012.

On notera que l'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation atteint 88 %, en baisse pour la 2^{ème} fois depuis 2008. Le résultat du fonds social des 15 institutions est positif et en augmentation de 1,3 % par rapport à 2011.

En 2012, il est à noter pour la seconde année une stagnation des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires. En effet, ces dépenses atteignent 60 % de la dotation sociale du régime contre 60 % en 2011. L'objectif énoncé dans les orientations prioritaires à l'horizon 2013 est d'atteindre un taux de 70 % d'utilisation des dotations sociales dans les axes reconnus comme prioritaires.

Une analyse des différentes formes de dépenses engagées par les institutions Agirc montre que :

- les financements collectifs sont en diminution de 3,8 % (21,2 M€ en 2012). 92,5 % de ces financements entrent dans le champ prioritaire ;
- les aides financières individuelles constituent toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale avec 17,9 M€ mais en diminution de 17,5 % par rapport à 2011 et sur plusieurs années consécutivement. 40,8 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire, mais le montant de ces aides non prioritaires diminue de 24,8 % en 2012. La scolarité qui est le 1^{er} poste représente 94 % des aides individuelles non prioritaires (10 M€) en diminution depuis plusieurs années (- 22,5 % par rapport à 2011) ;
- le personnel en ETP des institutions Agirc diminue de 0,3 % en 2012. Les ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constituent 34,5 % des professionnels de l'action sociale.

2012 est la quatrième année de la mise en œuvre des orientations prioritaires 2009-2013 ; il s'agit également de la période de mise en œuvre des actions de niveau 1 pilotées par les fédérations (socle commun).

Le développement des actions du socle commun devrait impacter plus significativement les comptes 2013, dernière année des orientations prioritaires 2009-2013. On peut ainsi citer :

- le déploiement de la prestation « Bien chez moi », avec une ouverture de l'offre de services à 2 nouvelles régions durant l'année 2013 (Aquitaine et Centre).
- la poursuite des actions dans le plan médico-social et sanitaire étendu jusqu'en 2013,
- l'ouverture de 3 derniers centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco,
- l'accès simplifié (n° de téléphone 0810 360 560) aux prestations Sortir Plus et Aide à domicile momentanée,
- la réalisation de la recherche action pour les personnes handicapées vieillissantes,

Pour le régime Agirc, l'engagement des institutions dans les domaines prioritaires n'est pas à la hauteur de l'objectif défini et stagne depuis 2 ans.

Au total, au regard des moyens consentis, les institutions de retraite complémentaire Agirc ne s'impliquent pas avec ambition et dans le respect du cadre politique défini.

Annexe

Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social du régime Agirc 2012

	2012	2011
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	104 176 311	103 870 209
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	578 247	770 066
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	4 222 742	3 595 714
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	12 980	13 839
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	108 990 280	108 249 828
Interventions sociales	59 333 696	60 729 630
ACTIONS MUTUALISEES	4 952 941	2 579 764
AIDES INDIVIDUELLES	23 437 563	27 017 796
INTERVENTIONS COLLECTIVES	22 561 642	23 084 946
ACTIONS DE SERVICE	8 381 550	8 047 124
Charges de gestion courante	32 498 803	33 381 179
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	18 788 009	19 291 338
SERVICES EXTERIEURS	481 295	653 495
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	41 540	56 031
CHARGES DE PERSONNEL	2 426	-102
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	12 825 377	13 053 287
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	360 156	327 130
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	91 832 499	94 110 809
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 157 781	14 139 019
Produits financiers	10 048 106	18 850 352
Charges financières	8 744 147	7 853 781
RESULTAT FINANCIER	1 303 959	10 996 571
Produits exceptionnels	38 500 864	17 249 212
Charges exceptionnelles	27 915 859	14 248 011
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 585 005	3 001 201
IMPÔTS SUR LES REVENUS	-120 323	-122 119
RESULTAT DE L'EXERCICE	28 926 422	28 014 672

Annexe 2 : Bilan du fonds social du régime Agirc 2012

Bilan Actif

	2012	2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	112 319 390	103 930 219
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-112 074 031	-103 532 179
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 298 026	3 488 177
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-1 697 473	-1 848 612
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	357 603 847	340 815 947
- DEPRECIATIONS	-5 439 086	-6 185 731
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	354 010 673	336 667 821
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	178 752 139	191 609 807
- DEPRECIATIONS	-565 134	-506 457
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	560	
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	178 187 565	191 103 350
AUTRES CREANCES	8 878 751	7 502 671
- DEPRECIATIONS	-190 689	-192 868
DISPONIBILITES	128 356 885	92 003 361
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	137 044 947	99 313 164
COMPTES DE REGULARISATION	47 619	85 088
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	47 619	85 088
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	1 475 195	1 646 591
TOTAL ACTIF	670 765 999	628 816 014

Bilan Passif

	2012	2011
RESERVE	560 894 103	527 879 431
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent	28 926 422	28 014 672
Déficit		
TOTAL RESERVES	589 820 525	555 894 103
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	589 820 525	555 894 103
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 723 565	5 243 485
TOTAL PROVISIONS	4 723 565	5 243 485
DETTES FINANCIERES	37 776 983	36 193 922
AUTRES DETTES	30 376 793	29 787 921
TOTAL DETTES	68 153 776	65 981 843
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	8 068 133	1 696 583
TOTAL PASSIF	670 765 999	628 816 014

Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Agirc 2012

	2012	2011
Produits de gestion courante		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		
Interventions sociales		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		
RESULTAT D'EXPLOITATION		
Produits financiers	69 584	329 201
Charges financières	23 839	88 675
RESULTAT FINANCIER	45 745	240 526
Produits exceptionnels	11 413 336	2 967 320
Charges exceptionnelles	8 394 872	234 600
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 018 464	2 732 720
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 064 209	2 973 246

Annexe 4 : Bilan de la fédération Agirc 2012

Bilan Actif

	2012	2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS	34 554 854	30 033 882
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	34 554 854	30 033 882
AUTRES CREANCES - DEPRECIATIONS	252 557	1 786 086
DISPONIBILITES - DEPRECIATIONS	3 520	5 712
TOTAL ACTIF CIRCULANT	256 077	1 791 798
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS		
TOTAL ACTIF	34 810 931	31 825 680

Bilan Passif

	2012	2011
RESERVE	31 746 722	28 773 476
RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent	3 064 209	2 973 246
Déficit		
TOTAL RESERVES	34 810 931	31 746 722
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	34 810 931	31 746 722
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
AUTRES DETTES		78 958
TOTAL DETTES		78 958
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS		
TOTAL PASSIF	34 810 931	31 825 680

agirc
RETRAITE DES CADRES

16-18 rue Jules César – 75592 Paris cedex 12
Tél. 01 71 72 12 00 – www.agirc-arcco.fr
www.maretraitecomplementaire.fr
www.agircarcco-actionsociale.fr